



Bourse Page C7
Avis Page C8
Classées Page C9
Sports Page C10

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Tassé
7,10*
%

Intérêt annuel composé
5 ans, garanti P.Q.
Tassé & Associés, Limitée
Valeurs mobilières

514 879-2100
1-800-55 Tassé

LE DEVOIR, LES SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 1995

La présidente de la Chambre des notaires démissionne

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

La présidente de la Chambre des notaires du Québec, M^{re} Louise Bélanger, a démissionné, hier, de son poste après avoir été la proie à de vives critiques depuis un an, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cet ordre professionnel.

Dans un communiqué émis en toute fin d'après-midi hier, la Chambre des notaires a indiqué que M^{re} Bélanger, qui aurait achevé un mandat ordinaire de trois ans en mars prochain, a annoncé aux membres du bureau de son organisme qu'elle quittait ses fonctions à compter d'aujourd'hui (vendredi). «Elle devance ainsi de peu la décision qu'elle avait d'ores et déjà prise de ne pas briguer les suffrages d'un deuxième mandat», comme les statuts de la Chambre le lui permettait, peut-on lire.

En vertu des dispositions de la Loi sur le notariat, l'intérim sera assuré par le vice-président de la Chambre, M^{re} Jean-Paul Dutrisac. Le processus électoral pour l'élection des membres d'un nouveau bureau, y compris la présidence, pour le prochain triennat débutant en avril 1996, s'amorcera au cours des prochaines semaines, a précisé la Chambre.

M^{re} Bélanger part alors que l'unanimité a été faite au sein du bureau de la Chambre autour de l'application d'un plan de redressement présent il y a quelques semaines au président de l'Office des professions du Québec (OPQ), Robert Diamant. L'Office exigeait l'approbation unanime de ce plan dont le bureau de la Chambre doit se porter garant.

Le mandat de M^{re} Louise Bélanger a été terni, notamment, par la publication d'un rapport d'un comité d'enquête interne qui l'accusait d'avoir «une mauvaise perception» des priorités de la Chambre qui devrait avant tout assurer «la protection du public».

Ce premier document accablant fut suivi d'un rapport complémentaire qui établissait 34 recommandations qui doivent se concrétiser au cours des prochains six mois, selon l'OPQ.

Critiquant sévèrement la présidente de la Chambre, les auteurs du rapport, M^{re} Serge Bernier, M^{re} Jean Morin et Jean-François Joly, ont constaté que «le leadership» de M^{re} Bélanger «a constitué une entrave importante au bon fonctionnement de l'Ordre». Ils déplorait son «approche trop individualiste de l'exercice du pouvoir» et «la conception particulière des fonctions de la présidence qu'entretient le titulaire du poste [et qui] demeure une source potentielle de conflits». Plus grave encore, M^{re} Bélanger manquait «de continuité» face à la protection du public, un problème majeur à la Chambre, et a fait preuve de «défiance dans la surveillance du Cabinet du syndic» chargé de recevoir et d'apprécier les plaintes disciplinaires en provenance du public.

Hier, Richard Lacroix, qui se débat depuis deux ans et demi avec une cinquantaine d'autres plaignants contre la Chambre des notaires et dont l'opiniâtreté a conduit à cette enquête sur cet ordre professionnel, exprimait sa satisfaction devant «ce pas dans la bonne direction». «C'est pour nous un baume temporaire mais il faudrait que ce soit suivi par un sérieux coup de barre».

«Ce qui est évident, c'est qu'il y a une culture généralisée qui va à l'encontre de la protection du public», a dit M. Lacroix, qui souhaite que l'OPQ demande au ministre Paul Bégin de mettre la Chambre en tutelle. Il a aussi demandé la démission du vice-président exécutif du Fonds d'assurance responsabilité André Pilon pour son attitude méprisante à l'égard du public et que la Chambre cesse de multiplier les procédures à son endroit. «Pendant ce temps, on n'arrête pas de se faire canarder à coup de procédures», a-t-il relaté.

FRÉDÉRIC TREMBLAY
PRESSE CANADIENNE

Les difficultés financières de Dominion Textile se sont aggravées au cours du deuxième trimestre de son présent exercice financier. Dans un communiqué transmis à la presse, hier, la compagnie a fait connaître à l'avance que les résultats du deuxième trimestre, qui doit se terminer le 31 décembre, afficheront une perte nette variant de 6 à 8 millions.

La compagnie ne doit dévoiler le détail de ses résultats financiers pour son deuxième trimestre que le 30 janvier prochain. Jointe par la *Presse canadienne*, une porte-parole de Domtex, Colleen Smith, a indiqué que la société avait rendu public un avant-goût de ses résultats financiers du deuxième trimestre à la demande des autorités boursières de Montréal et de Toronto. «Les analystes pré-

voyaient qu'on réaliserait un bénéfice net de 5 cents par action durant le deuxième trimestre, alors qu'on se dirige plutôt vers une perte de 18 à 22 cents par action. Ces informations ont été considérées significatives par les autorités boursières. Elles ont nous demandé par conséquent de les rendre publiques», a soumis Mme Smith.

Au cours du premier trimestre terminé le 31 octobre, Domtex avait essuyé une perte nette de 834 000 \$ sur des revenus de 333,4 millions \$. «Le deuxième semestre de l'exercice devrait voir un retour à la rentabilité, mais il n'est pas prévu que les résultats atteignent les niveaux de l'année dernière», précise le communiqué émis par Domtex. L'an dernier, Dominion Textile avait encaissé pour l'ensemble de son exercice financier un bénéfice net de 33,8 millions (ou 70 cents par action) sur un chiffre

d'affaires de 1,4 milliard.

La direction de Dominion Textile explique ses difficultés financières actuelles notamment par la détérioration du marché de sa division des fils. «Notre division des fils continue de se ressentir d'une généralisation de l'affaiblissement du marché de détail nord-américain», a souligné le président de l'entreprise, John A. Bolland, dans la missive émise hier par la société.

Klopman décoît

La filiale Klopman de Domtex, spécialisée dans la fabrication de tissus pour vêtements de travail, éprouve aussi des ennuis, fait savoir la compagnie. «En Europe, les résultats de Klopman n'atteindront pas les niveaux souhaités, compte tenu des stocks importants dont disposent certains clients. Ces stocks, ainsi que la lenteur du marché et les pressions

naturellement exercées sur les prix, continueront d'affecter les résultats de Klopman jusqu'à la fin du trimestre», a précisé M. Bolland.

Pour le second semestre, Domtex dit s'attendre à une reprise du côté de sa division des Fils et d'une modeste amélioration de la situation de Klopman.

Les problèmes financiers de Dominion Textile surviennent au moment où l'entreprise souhaite se départir de sa division des Fils. La compagnie assure que le processus devant mener à la vente de ces actifs, amorcé en août dernier, se poursuit normalement. «La vente de la division des Fils se déroule telle que prévue et nous anticipons en venir à une entente durant le deuxième semestre de l'exercice 1996», soumet la compagnie. La valeur aux livres de la division des Fils de Domtex est de 170 millions. Mme Smith a indiqué hier qu'il s'agirait

d'un prix de vente «raisonnable».

Domtex a décidé de vendre cette division, sujette à des fluctuations cycliques au plan du rendement, parce qu'elle ne figure plus dans la nouvelle orientation stratégique de l'entreprise. Lors de l'assemblée annuelle, tenue le 31 octobre dernier, M. Bolland déclarait que pas moins de 14 sociétés avaient manifesté de l'intérêt pour cet actif.

La division des Fils de Domtex compte quelque 1400 travailleurs sur un effectif total de 7600 employés. Ce groupe comprend deux divisions. L'une englobe six usines et 900 travailleurs, dont une à Drummondville. L'autre, les fils spécialisés, abrite trois usines et 510 emplois à Sherbrooke, Montmagny et Saint-Georges-de-Beauce.

À la bourse de Montréal, le titre de Domtex a perdu hier 12 cents, pour clôturer à 6,75 \$.

CNN ne sera plus seule

Trois géants des communications s'attaquent à l'empire de Ted Turner: ABC-Walt Disney, NBC, qui s'allie avec Bill Gates de Microsoft, et le groupe de Rupert Murdoch

LAURENT ZECCHINI
LE MONDE

Washington — «J'écraserai Rupert comme un insecte», cette promesse de Ted Turner visant Rupert Murdoch n'est pas vraiment surprenante, les relations entre le fondateur de CNN et le magnat de la presse anglo-saxonne étant marquées d'inimitié notoire. Mais elle souligne la formidable bataille qui se prépare sur le terrain de l'information télévisée en continu, créneau où CNN jouit d'un monopole depuis quinze ans. Ted Turner a probablement mangé son pain blanc, de nombreux projets concurrents ayant été récemment rendus publics.

En plus de News International, le groupe de Rupert Murdoch, qui veut lancer un réseau télévisé câblé aux États-Unis avant d'envisager une couverture internationale, deux géants de la communication sont sur les rangs: Capital Cities-ABC Inc., qui sera le deuxième groupe mondial de communication en 1996, quand son rachat par Walt Disney aura été entériné; NBC, deuxième chaîne de télévision aux États-Unis (derrière ABC, mais devant CBS et Fox TV), contrôlée par General Electric, et le numéro un mondial de logiciels, Microsoft. Entreraient aussi dans la compétition la BBC et ITT, qui étudie la possibilité de créer avec Dow Jones (éditeur du Wall Street Journal) une chaîne d'information financière et sportive en continu. Elle concurrencerait directement CNNfn, nouveau service financier de CNN.

Dans un monde de la communication en évolution, regroupements et alliances sont une condition de la croissance. Au nom de ce principe, Time Warner et TBS ont fusionné; Disney a racheté ABC, tandis que News Corporation s'est allié à MCI Communications. Rupert Murdoch, qui a longtemps rêvé de racheter CNN et s'est fait damer le pion par Time Warner, veut aussi briser

le monopole de Ted Turner sur le câble.

Mais la logistique de la chaîne d'informations constitue un avantage décisif, notamment sur M. Murdoch: Fox dispose d'un réseau limité et local aux États-Unis. De surcroît, les deux principaux câblo-opérateurs américains, Tele-Communications Inc. (TCI) et Time Warner, possèdent 40 % du groupe Turner, et n'ont pas l'intention de favoriser les ambitions de M. Murdoch.

Le paysage de la télévision par câble (plus de 60 millions de foyers américains) est en plein bouleversement.

Le Congrès devrait réformer la législation sur les télécommunications, en supprimant les barrières réglementaires qui empêchent la compétition entre compagnies de téléphone longue distance, sociétés locales de téléphone et câblo-opérateurs. Si Sénat et Chambre des représentants trouvent un compromis acceptable par le président Bill Clinton, un même groupe pourra contrôler à la fois plusieurs stations de radio et de télévision, voire même des journaux et des réseaux câblés. Les principaux réseaux nationaux de télévision multiplient donc les pressions sur les parlementaires afin d'accroître cette dérégulation, alors que la Maison-Blanche craint les effets de la concentration.

Le projet de loi prévoit aussi une libéralisation des tarifs des câblo-opérateurs.

C'est la raison pour laquelle ABC et NBC s'orientent vers l'information télévisée en continu. Le groupe Capital Cities/ABC a d'importants atouts: la logistique Disney, la qualité et l'étendue de son réseau d'information en Amérique ou la réputation de ses vedettes journalières (Peter Jennings, Ted Koppel, Barbara Walters, etc.). Mais la chaîne ne dispose que de neuf bureaux à l'étranger, a peu d'expérience en distribution internationale ni de plan précis en matière de distribution aux États-Unis, même si le satellite offre des perspectives. À la différence de CNN, qui a démarré de zéro, ABC pourrait mieux rentabiliser ses

coûts rédactionnels.

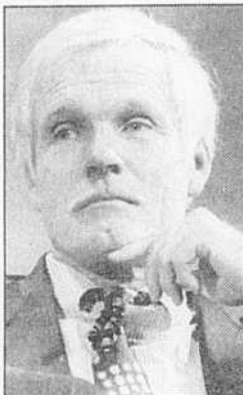
Associé à quelque 200 télévisions locales, le network pourrait se différencier de CNN en accordant plus de place aux nouvelles locales, créneau dont la chaîne de Ted Turner est quasiment absente. Quant à NBC, la chaîne contrôlée par le groupe industriel General Electric, elle a choisi de jouer le créneau de l'information en continu sur le câble et de l'interactivité en s'associant avec un partenaire de poids, Microsoft. Les deux groupes ne sont pas des inconnus l'un pour l'autre dans la mesure où ils ont déjà lancé ensemble un service «en ligne» (NBCsupernet, qui propose de l'information, du sport et du divertissement).

Investissements importants

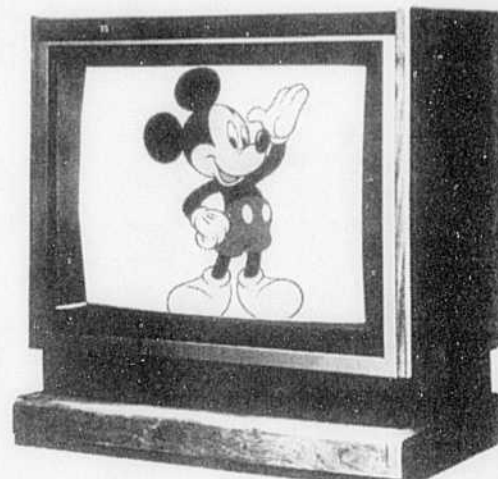
Lors d'une conférence de presse jeudi, Bill Gates, qui était à Hong-kong, Jack Welsh, p.d.g. de General Electric, et Bob Wright, PDG de NBC, qui étaient à New York, ont révélé les grandes lignes de leur projet. NBC et Microsoft vont donc former deux sociétés conjointes prévoyant respectivement la création d'une chaîne d'informations en continu et d'un service en ligne pour micro-ordinateurs. Microsoft investira 220 millions de dollars (1,2 milliard de francs) sur cinq ans pour prendre une participation de 50 % dans America's Talking, une chaîne câblée détenue par NBC et reçue par 20 millions de foyers américains.

America's Talking, qui ne diffuse actuellement que des programmes de plateau sera remplacée dans six mois par la chaîne d'information, baptisée MSNBC Cable. Microsoft et NBC prévoient en outre d'investir 200 millions de dollars (1 milliard de francs) supplémentaires sur cinq ans pour développer la chaîne d'informations en continu ainsi que le service en ligne interactif d'informations qui sera distribué sur Internet par le biais du réseau Microsoft.

Cette nouvelle chaîne de télévision par câble en continu va devenir le premier concurrent de Cable News Network (CNN) et prévoit 35 millions d'abonnés d'ici à l'an 2000 contre 20 millions aujourd'hui. Le contrôle éditorial de la chaîne doit être assuré par NBC. Quant aux services en ligne, ils seront gérés conjointement par NBC et Microsoft.



«J'écraserai Rupert», Ted Turner



POURQUOI PRIVATISER LA PRODUCTION DE RADIO-QUÉBEC ?

Des compétences reconnues
Une expertise enviée
De l'avant-gardisme
Une qualité supérieure
À un coût comparable

POURQUOI S'EN PRIVER ?



CEQ

J'aime

Radio-Québec



avec un grand A

ÉCONOMIE

COMMUNICATIONS

Les racines d'une identité

MARIE-CLAUDE DUCAS
COLLABORATION SPÉCIALE

«Cet homme s'appelle Jean-Luc Viard-Gaudin. Heureusement, il est meilleur que ses parents pour trouver des noms.» Dans une publicité faite il y a quelques temps dans des magazines spécialisés, le directeur général de Geysier, filiale

de création de noms de l'agence Cossette, avait accepté de bonne grâce que l'on se moque un peu de son propre nom: pour vendre non seulement les services de Geysier, mais d'abord le processus même de la création de noms d'entreprises, il fallait attirer l'attention des clients éventuels en frappant leur imagination. «Beaucoup d'entreprises ou-

blient de s'interroger sur ce qui présente la base de leur identité, dit Jean-Luc Viard-Gaudin. Avec un bon nom, une compagnie part avec une longueur d'avance: un nom facile à retenir, qui transmet bien le message et la personnalité que l'on veut transmettre, fait une bonne partie du travail de communication.

Alors qu'il y a tellement de concurrence, que le marché est tellement encombré, les entreprises ne peuvent plus se permettre d'avoir de mauvais noms.»

Viard-Gaudin, qui a créé Geysier il y a sept ans, a désormais un mandat beaucoup plus large: tout en demeurant responsable de la supervision de Geysier, il vient d'être nommé directeur général de Graphème, filiale de graphisme et de design. «De toute façon, le travail de Geysier allait déjà bien au-delà de la création de noms, dit-il. J'ai d'ailleurs toujours préféré le terme branding, qui englobe à la fois le travail de création et de gestion des marques. On gère en fait tout ce qui a trait à l'identité d'une entreprise: la personnalité et le profil qu'on lui donnera, y compris l'identité graphique. D'ailleurs, pour la moitié de ses clients, Geysier ne crée pas de noms. Nous faisons du travail de gestion de marques. Et nous travaillons étroitement avec les gens de Graphème: quand nous hésitons entre plusieurs noms, ce sont eux

Jean-Luc Viard-Gaudin
PHOTO ANDRÉ CORNELIER

qui peuvent nous indiquer lesquels offrent les meilleures possibilités au plan visuel.»

Geysier et Graphème ont ainsi récemment redéfini l'image de la compagnie Memotec. «Connue d'abord comme un fabricant de matériel dans le domaine des télécommunications, Memotec veut maintenant se positionner comme un fournisseur de solutions, dit Viard-Gaudin. Le nouveau logo devait communiquer ce changement de vision, et en même temps transmettre une image plus dynamique et ouverte sur l'ave-

nir que l'ancien logo, associé à une compagnie plus conservatrice.»

Depuis sa fondation il y a sept ans, Geysier a néanmoins créé des noms en quantité, entre autres pour Culinar (Frulix, Avalanche), Bell (InterMax, Sympatico, Avantages) et pour Molson (Grand Nord). «Grand Nord est un bel exemple du travail que peut faire un nom, dit Viard-Gaudin. Molson avait voulu créer une bière dont le positionnement serait axé d'abord sur la fraîcheur, et aussi une marque dans laquelle les consommateurs d'ici se reconnaîtraient. Il fallait un nom qui soit associé à la fraîcheur, et aussi qui transmette cette idée de proximité, de complicité. En créant un nom, on s'approprie déjà tout un territoire de communication. Regardez tous les noms et les logos de parfum: à eux seuls, ils transmettent déjà tout un message associé à la séduction.»

Pour trouver un nom, que ce soit pour un produit ou une compagnie, Geysier se sert parfois de l'informaticien, afin de forger des mots à partir de diverses racines. Mais l'essentiel du processus de création se résume aux brainstormings, qui réunissent entre six et huit personnes. «Avec le temps, nous nous sommes constitués une excellente banque de collaborateurs, dit Viard-Gaudin. Nous faisons appel à des écrivains, des journalistes, des artistes dans diverses disciplines, et aussi des linguistes ou, à tout le

moins, des gens qui ont une bonne connaissance du langage. Ils ont tous développé une bonne connaissance des exigences inhérentes au marketing, mais sont en même temps capables d'une grande fraîcheur. Ils nous aident souvent à envisager certaines situations sous un angle totalement nouveau et inattendu.» Ces collaborateurs aident d'abord à générer des noms (la plupart du temps entre 1000 et 2500), puis à décortiquer les idées et les sentiments qu'évoquent les noms les plus prometteurs. Parmi tous les noms proposés, seulement quelques-uns, en général cinq ou six, seront finalement testés auprès des consommateurs, après avoir été «traduits» sous forme de logo par les designers de Graphème.

C'est d'ailleurs pourquoi Jean-Luc Viard-Gaudin semble aussi enthousiaste à l'idée de prendre la direction de Graphème que lorsque, après sept ans comme directeur de compte à l'agence HDM de Paris (aujourd'hui Euro-RSCG), il est arrivé ici pour fonder Geysier. «Geysier est encore la seule entreprise au Québec spécialisée dans la création et la gestion de marques, dit-il. En l'associant aussi étroitement au travail d'une maison comme Graphème, je crois qu'on donne naissance à un concept unique en Amérique du Nord: une compagnie qui peut travailler sur tous les aspects de l'identité d'une entreprise.»

LES 10 ÉMISSIONS LES PLUS REGARDÉES
SEMAINE DU 27 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 1995

1	La Petite Vie	R-C	lundi	2 002 000
2	Alys Robi	TVA	mardi	1 877 000
3	Chambres en ville	TVA	mardi	1 664 000
4	Moi et l'autre	R-C	mercredi	1 281 000
5	À nous deux	R-C	lundi	1 272 000
6	Les Héritiers Duval	R-C	mardi	1 222 000
7	Sous un ciel variable	R-C	mercredi	1 203 000
8	La Poule aux œufs d'or	TVA	mercredi	1 143 000
9	Les Machos	TVA	lundi	1 131 000
10	J.E.	TVA	dimanche	1 012 000

Source: Nielsen

“La Mer” offre le poisson le plus frais en ville.

Le groupe La Mer
est le plus important distributeur
de poissons et de fruits de mer au pays.
Ses poissonneries vous offrent tous les jours
plus de 300 variétés provenant des
quatre coins du monde. De plus,
nos nombreux arrivages quotidiens sont une
garantie de fraîcheur exceptionnelle.

Personne ne peut vous en offrir autant à Montréal.

En effet,
grâce à notre pouvoir d'achat incomparable,
vous bénéficiez des prix les plus bas en ville.
Faites des poissonneries du groupe
La Mer vos maîtres pêcheurs!

La Mer

Cette semaine

Saumon fumé
de l'Atlantique
frais (côtés)
8⁹⁹\$/lb.



Salade
Calamari de
“La Mer”
Contenants de 250 g.
**3⁷⁹\$
ch.**

Darnes de
saumon
de l'Atlantique, Qualité No. 1
5⁹⁹\$/lb.

Pattes de crabes
d'Alaska géants

13⁹⁹\$/lb.

Morue salée
sans arêtes

5⁹⁹\$/lb.

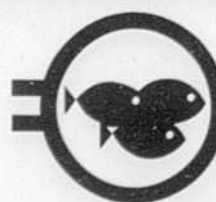
Crevettes roses
de Floride

Taille 51/70, sacs de 2 lb.
**13⁹⁹\$
ch.**

Demandez notre Carte de fidélité et recevez 20 \$ de poisson gratuit.

(détails en magasin)

Pour le poisson le plus frais...



LA MER

La Reine de la Mer
René-Lévesque E.
et Papineau
522-6703
Ouvert 7 jours

Waldmer
Galeries Taschereau
(Greenfield Park)
466-2300
Ouvert 7 jours

Waldman Plus
Roy et Coloniale
842-4483
Ouvert 7 jours

Poissonnerie La Mer
Victoria et Van Horne
737-3304
Ouvert lun. à sam.

STATIONNEMENT GRATUIT!
Mastercard, Visa et Interac acceptées.

N'hésitez pas à profiter de notre service d'appâtage de poisson gratuit!

TAUX D'INTÉRÊT — TABLEAU HEBDOMADAIRE

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 8 décembre dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières et compilés par La Presse Canadienne.

Banques

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem. 1 ans	certif. placem. 3 ans	certif. placem. 5 ans	Prêts hypoth. 1 ans	Prêts hypoth. 3 ans	Prêts hypoth. 5 ans	Prêts pers. taux min.
Desjardins*	—	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	8,250
Comm. Ital. Can.	4,750	4,750	5,625	6,250	7,250	8,000	8,450	9,750
Laurentienne	4,500	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	7,750
de Montréal	4,500	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	8,250
Banque Scotia	4,250	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	9,250
Banque Royale	4,500	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	8,750
Banque TD	4,250	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	7,750
Banque Hongkong	4,500	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	—

*Taux suggéré par la Fédération de Montréal

Fiducies

	Dépôt à terme 30-59 jours	certif. placem. 1 ans	certif. placem. 3 ans	certif. placem. 5 ans	Prêts hypoth. 1 ans	Prêts hypoth. 3 ans	Prêts hypoth. 5 ans	Prêts pers. taux min.
Canada Trust	4,750	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	10,75
Fid. Can. Ital.	4,750	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	8,50
Fid. Desjardins	4,750	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	—
Tr. Laurentienne	4,750	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	—
Montréal Trust	4,250	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	9,250
Trust National	4,750	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	—
Tr. PrêtRev.	4,875	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	—
Gr. Investors	—	5,000	5,875	6,500	7,250	8,000	8,450	—
Tr. LaCapitale	—	5,300	5,650	6,350	6,850	—	—	—
Groupe Mutuelle	4,250	5,100	5,850	6,400	7,250	8,000	8,450	—

FINANCE

Abris fiscaux dans l'audiovisuel

Finis les dérapages

De nouvelles règles visant à stimuler la production visuelle canadienne ont été introduites. Considérées comme étant un abri fiscal surtout utilisé par les particuliers à revenus élevés, Ottawa entend en limiter le coût fiscal tout en encourageant le développement d'une industrie active et non... le gonflement des factures.

C'est ainsi qu'en remplaçant la déduction pour amortissement accélérée par un crédit d'impôt remboursable, le Revenu Canada vise le double objectif de réduire le poids de la ponction fiscale sur les finances publiques, de relayer plus directement le stimulant aux besoins des entreprises de production tout en contribuant au maintien, si ce n'est à la croissance d'une industrie canadienne de production de films et de vidéos. Et on veut contourner les abus d'autrefois, qui prenaient trop souvent la forme de gonflement des coûts de production, de multiplication des frais et coûts de toutes sortes, de prolifération de productions à faible rendement commercial et de coûteux soutien financiers gouvernementaux à niveaux multiples.

Ce crédit d'impôt entre en vigueur cette année. 1995 se veut toutefois une année de transition entre l'ancienne formule et la nouvelle politique, entre l'utilisation du crédit ou de l'amortissement. La déduction pour amortissement sera éliminée dans le cas des films acquis après 1995.

Le crédit d'impôt remboursable, appelé à prendre la relève, est fixé à 25 % des traitements et des salaires versés après 1994 pour une production cinématographique ou vidéo canadienne admissible. La nouvelle politique introduit la notion de «coûts raisonnables» et plafonne à 48 % du coût total d'une production la portion retenue par les salaires et traitement. Fait à noter, toute aide financière additionnelle devra

s'inscrire en déduction du coût total d'une production entrant dans le calcul du crédit d'impôts.

En résumé: fini les dérapages. L'avantage fiscal sera ainsi limité, au maximum, à 12 % du coût total d'une production. Et la définition d'une production admissible doit répondre à un encadrement plus rigoureux, meublé de critères précis, dont l'évaluation tombe sous la responsabilité du ministre du Patrimoine. À cette étiquette, le gouvernement fédéral impose une série de contraintes quant à la citoyenneté de la personne ou de l'entreprise qui exerce le contrôle effectif du projet et ce, à toutes les grandes étapes de la production et de l'exploitation.

«Ces dispositions ont été élaborées en consultation avec l'industrie. Elles feront en sorte que les productions admissibles soient achevées et présentées au Canada. Elles feront également en sorte que les producteurs canadiens conservent un véritable intérêt bénéficiaire et exercent solidement le contrôle sur leurs productions. En outre, elles renforcent le secteur de la distribution appartenant à des Canadiens», peut-on lire dans l'édition du 13 décembre du bulletin spécialisé *CinémaTVidéo*.

Est-il besoin de rappeler que ces ajustements apportés aux incitatifs fiscaux reliés aux productions visuelles canadiennes s'inscrivent également au sein d'un resserrement plus prononcé encore introduit en 1994, visant à limiter l'utilisation des abris fiscaux. Ces mesures ont pris la forme, notamment, d'un élargissement de la base de calcul de l'impôt minimum de remplacement, d'une vérification plus étanche des abris fiscaux et d'une limitation du financement à recours limité, cette dernière mesure venant coller l'avantage fiscal à la prise de risque.

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
↓	↓	↓	↑	↑
-6.92	-7.90	-5.42	+0.12	+0.40
2311.24	4672.85	5176.73	72.87	386.40

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

Canada

■ L'inflation régresse

L'indice des prix à la consommation a enregistré un nouveau recul en novembre. Le taux annuel d'inflation était de 2,1 % le mois dernier, comparativement à 2,4 % en octobre. L'indice des prix à la consommation n'a cessé de décliner depuis mai dernier, alors qu'il atteignait un sommet de 2,9 %. Au Québec, le taux d'inflation était de 1,9 % en novembre, une baisse de quatre dixièmes par rapport à octobre.

■ Vigueur économique

L'économie a continué de reprendre de la vigueur en novembre, mais la demande des consommateurs est demeurée faible. L'indice composite a continué de se remettre des baisses enregistrées plus tôt cette année, avec une progression de 0,3 % le mois dernier et une hausse révisée de 0,2 % en octobre. C'est la deuxième hausse consécutive de l'indice composite, qui avait connu une baisse durant cinq mois d'affilée plus tôt cette année.

États-Unis

■ L'inflation stagne

L'indice des prix à la consommation est demeuré inchangé en novembre et ce, pour la première fois en 54 mois. L'indice avait progressé de 0,3 % en octobre. Au cours des 11 premiers mois de l'année, la progression de l'IPC se chiffre à 2,6 % (taux annuel, désaisonnalisé).

■ Forte hausse des prix de gros

Les prix de gros ont bondi de 0,5 % en novembre, soit la plus forte poussée mensuelle en 11 mois. L'indice était en baisse de 0,1 % en octobre. Depuis le début de l'année l'avance, en rythme annuel corrigé des variations saisonnières, atteint les 1,8 % seulement; ce taux s'établissait à 1,7 % en 1994.

■ Le déficit commercial rétrécit

Le déficit de la balance commerciale s'est rétréci à 39,48 milliards US durant l'été, après avoir enregistré une détérioration marquée au printemps. La baisse se chiffre à 8,7 % au cours des mois de juillet à septembre, comparativement au déficit de 43,27 milliards comptabilisé entre avril et juin.

en cœur
Vos dons nous vont droit au cœur!
 Association québécoise pour les enfants malades du cœur
 3035, chemin de la Côte Ste-Catherine
 Montréal (Québec) H3T 1C4
(514) EN COEUR

ÉCONOMIE

Nouvelle firme spécialisée en biotechnologie

MethylGene s'installe à Montréal

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

MethylGene, nouvelle firme biotechnologique, voit le jour à Montréal. Il s'agit d'une entreprise conjointe créée grâce à une injection de 8,5 millions de la part de quatre investisseurs, dont trois du Québec qui mettent sept millions et demi et une compagnie de la région bostonnienne qui travaille depuis quatre ans à la mise au point de certains produits pour le traitement du cancer.

Les investisseurs québécois sont le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (quatre millions), Innovatech du grand Montréal (trois millions) et BioCapital (500 000 \$). Hybridon, de Worcester (Massachusetts) apporte une contribution de un million, mais aussi une technologie qui semble prometteuse. Il s'agit de la technologie antisens qui consiste à utiliser des brins synthétiques d'acides nucléiques (ADN ou ARN) appelés oligonucléotides, afin de moduler au niveau génétique la production de protéines associées avec certaines pathologies. Hybridon a déjà développé une expertise dans la sélection des sites de liaison

des ARN cibles pour ses oligonucléotides.

MethylGene s'installera à Saint-Laurent et aura au départ une quinzaine d'employés; sa mission consistera à développer et commercialiser des composés antisens inhibant la DNA méthyltransférase pour le traitement du cancer, d'autres inhibiteurs et composés antisens.

La modulation de DNA méthyltransférase a été identifiée, grâce aux travaux du Dr. Moshe Szyf du Département de Pharmacologie et de Thérapeutique à l'Université McGill, comme un inhibiteur potentiel du développement du cancer. Le Dr Szyf a démontré *in vitro* que les molécules antisens peuvent être des inhibiteurs efficaces de la DNA méthyltransférase; en collaboration avec Hybridon, il a aussi démontré que les oligonucléotides développés par cette société visant cette même DNA inhibaient le cancer du poumon sur des modèles de souris. Depuis quatre ans, Hybridon a contribué aux travaux du Dr Szyf.

Hybridon va accorder sous licence cinq composés antisens à cette nouvelle entreprise, qui pourra commencer ses activités au cours du

premier trimestre de 1996. On en était cette semaine à la phase finale de la rédaction juridique du contrat, tout en étant déjà à la recherche d'un vice-président en recherche-développement.

Dans la panoplie des entreprises biotechnologiques de la région bostonnienne, Hybridon, qui existe depuis 1990 se situait l'an passé au quatrième rang quant à sa capitalisation avec 100 millions et des dépenses en recherche-développement de 17 millions; elle a 140 employés. Cette compagnie tout à fait privée est en voie de se convertir en société ouverte.

Pourquoi ce partenariat et pourquoi avoir choisi la région de Montréal? Donald Corcoran, vice-président au développement corporatif et à la planification des affaires, mentionne plusieurs facteurs: les ressources scientifiques, la présence d'investisseurs qui ont une vision et qui sont prêts à partager les risques, l'appui du gouvernement à la biotechnologie, ces incitatifs fiscaux, la présence de multinationales ayant une expertise en biotechnologie, les universités et la proximité de Boston.

CFCF/Vidéotron

La méga-transaction retardée

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

La méga-transaction entre CFCF et Vidéotron est repoussée de plusieurs mois. En raison de procédures entamées par Cogeco en Cour supérieure, CFCF et Vidéotron ont décidé de ne pas déposer leurs multiples requêtes, hier comme prévu, devant le Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes. En conséquence, le CRTC ne pourra se pencher lors de son audience en mars 1996 sur cette transaction croisée englobant des actifs de 800 millions.

«Nous nous étions engagés à présenter un dossier complet devant le CRTC. À cause de l'audition à la Cour supérieure, le CRTC n'aurait pu publier un dossier fin prêt pour consultation publique le 17 janvier. On a donc prévenu le CRTC que nous ne serions pas prêts», a relaté Charles Bélanger, président du groupe radiodiffusion de CFCF.

Après un premier report, c'est lundi que s'ouvrira l'audition de la requête de Cogeco en Cour supérieure portant sur la vente de CF Cable à Vidéotron. Cogeco soutient que l'entreprise contrôlée par la famille Pouliot grâce à des actions à droits de vote multiples doit faire voter les actionnaires sur cette vente, à la faveur d'un vote séparé des deux classes d'actions de CFCF. Une majorité des deux tiers, obtenue dans chacune des classes d'ac-

tions, est essentielle pour entériner «la vente de la quasi-totalité des actifs de la compagnie», soutient Cogeco.

Hier, M. Bélanger évoquait le mois de juin pour la comparaison de CFCF et de Vidéotron devant le CRTC. Les protagonistes devront attendre le jugement en Cour supérieure avant d'envoyer leurs dossiers à l'organisme réglementaire, ce qui pourrait survenir dans un mois comme dans trois mois ou plus. En outre, si la cour donne raison à Cogeco sur la tenue d'un vote des actionnaires, des délais d'environ trois semaines doivent s'ajouter.

Ce retard affecte par la bande une autre transaction, celle liant CanWest Global System et Télé-Métropole dans la création, à partir de la station anglophone de Québec CKMI-TV, d'une troisième chaîne de télévision en langue anglaise au Québec après CF-12 (CTV) et CBC. Le CRTC devait tenir des audiences, le 30 novembre dernier, sur l'arrivée du réseau Global au Québec à Québec, Montréal et Sherbrooke. Mais en raison de la transaction annoncée entre CFCF et Vidéotron, le CRTC avait décidé de considérer ce projet en même temps que la question du changement de propriété de Télé-Métropole. Le président de TVA-CanWest, Glenn O'Farrell, a indiqué, hier, que la nouvelle chaîne, qui veut entrer en ondes en septembre prochain, a demandé formellement au CRTC d'être entendue en mars prochain parce qu'il s'agit d'une entente séparée qui n'est pas influencée dans la vente de T-M.

Un nouveau président au conseil du Devoir



PHOTO JACQUES GRENIER

LORS DE SA DERNIÈRE RÉUNION DE L'ANNÉE 1995, le conseil d'administration du Devoir s'est donné un nouveau président en la personne de M. Yves Duhaime, avocat et administrateur, dont l'appui a été déterminant dans la récente restructuration financière de l'entreprise. Le conseil a souligné avec force la contribution de son président sortant, M. Marcel Couture, président et éditeur de la revue Forces, qui a été au cœur de la relance, du redressement et du redéploiement du Devoir depuis 1990. M. Couture demeure membre du conseil d'administration du Devoir et président de la Fondation du Devoir, le réseau d'amis de la maison qu'il a recréé en 1990 et qui soutient les actions de diffusion et de promotion du quotidien. Ci-dessus, de gauche à droite, voici les membres du conseil d'administration du Devoir: M. Louis-Gilles Francoeur, journaliste et président de la SPEQ-employés du Devoir, M. Gilles Carli, avocat de la firme Martineau Walker, M. Bruno Riverin, président et chef de la direction d'Investissements Desjardins, M. Claude Bachand, premier vice-président exécutif et chef des opérations du Fonds de solidarité des travailleurs et travailleuses du Québec, M. Bernard Lamarre, conseiller principal de la firme SNC-Lavalin, Mme Lise Bissonnette, directrice générale du Devoir, M. Marcel Couture, président et éditeur de la revue Forces et président de la Fondation du Devoir, M. Yves Duhaime, administrateur et avocat chez Gascon, Lozeau, M. Claude Seguin, vice-président exécutif finances et chef de la direction financière de Téléglobe, Mme Nicole Veilleux, conseillère financière du Fonds de solidarité des travailleurs et travailleuses du Québec, M. Roger Boisvert, directeur général et vice-président exécutif de la Fondation du Devoir, M. Gilles Grou, comptable associé chez Grou, Lasalle et associés, et M. François Thounin, vice-président finances et administration du Devoir. Ne pouvaient être présents à la réunion: Mme Ginette Touzel, conseillère du Groupe de consultation du Fonds de soutien des travailleurs du Québec, M. Fares Khoury, président de Étude économique conseil, et M. Michel Crête, président de Loto-Québec.

EN BREF

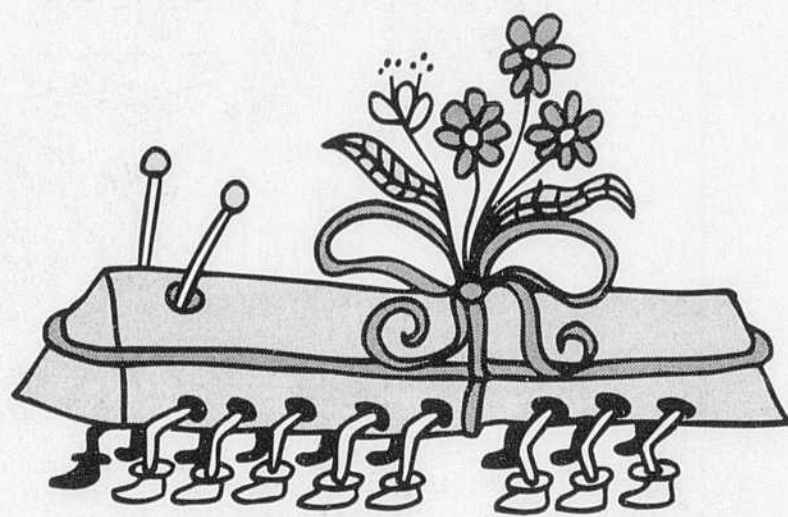
FONDS MUTUELS:
AVOIRS À LA HAUSSE

La confiance envers le marché des actions a contribué à faire grimper d'environ 5 milliards les avoirs en fonds mutuels, le mois dernier. Selon des calculs effectués par l'Institut des fonds d'investissement du Canada auprès de ses membres, l'ensemble des fonds gérés par ceux-ci a augmenté de 3,8 % au cours du mois de novembre, atteignant les 142,8 milliards. Il s'agit de la plus forte hausse cette année. «Il y avait long-

temps que l'industrie avait ajouté cinq milliards en avoirs», a déclaré hier le consultant en fonds mutuels Dan Richards. «La majeure partie provient du marché des actions.» Une autre partie provient d'une augmentation des ventes de 1,5 milliard. Les bénéfices nets n'ont que très légèrement augmenté cette année et l'an dernier, après une hausse rapide en 1993. Le gros des nouvelles ventes a été le fait d'actions canadiennes et étrangères et du marché monétaire.

CID LIBÈRE LE
MONT GRAND FONDS

À la suite des négociations des dernières semaines, Crédit Industriel Desjardins (CID) a accepté de libérer la garantie qu'il détenait dans le Centre de ski du Mont Grand Fonds, anciennement une propriété détenue par l'homme d'affaires Raymond Malenfant, pour une somme de 515 000, permettant ainsi au syndicat de procéder à la vente du centre de ski de Charlevoix à des intérêts locaux.



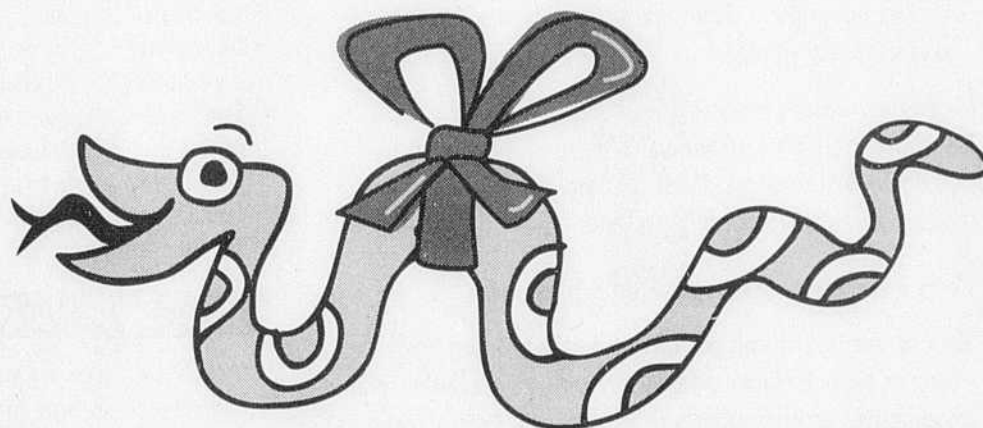
Des cadeaux qui ne passent pas inaperçus!

Jeux écologiques, insectes en bois, bouquins sur les fleurs, huiles essentielles... les cadeaux drôles, nature, ou qui sentent bon, vous les trouverez à l'Orchidée, la boutique du Jardin botanique.

Et ce n'est qu'un aperçu.
Tous les jours, de 9 h 00 à 18 h 00.

**La boutique du
Jardin botanique**

4101, rue Sherbrooke est. Renseignements: 872-1434



Des cadeaux plus attachants qu'une cravate!

Pour vos cadeaux de Noël, la boutique du Biodôme est une destination toute naturelle. Jeux éducatifs, animaux en bois, toutous, livres écolos... ceux et celles qui les recevront vont vite s'y attacher. Tous les jours, de 9 h 00 à 18 h 00. Stationnement: 3000, rue Viau.

**La boutique
du Biodôme**

4777, avenue Pierre-De Coubertin. Renseignements: 868-3068



RÉSIDENCES



DE PRESTIGE

985-3322



GRANBY-CANTONS DE L'EST

Magnifique maison style victorien en plein cœur d'un secteur de villégiature, avec point de vue imprenable sur lac Boivin et montagne Shefford. Construction récente sur terrain boisé de 26 000 p.c. Premier étage: très grande cuisine, s/familiale, salon, s/dîner et s/eau. Deuxième étage: chambre des maîtres (22 x 12) plus deux autres chambres, 2 s/bain. 165 000 \$.

(514) 378-5833 - (514) 985-3331



VILLE DE LORRAINE

Superbe maison de 4 000 pi.ca., impeccable, comme maison neuve... 4 c.c., 3 s/bain, 2 salles familiales, foyer. Air climatisé, aspirateur central. Garage double. Possibilité d'acheter les meubles. Idéal pour bureau au s/sol. 269 000 \$ Pas d'agent. À vendre ou à louer.

Info: Roger Pilon Const. Inc. 621-6500



RICHMOND

Site enchanteur. Adorable maison centenaire restaurée. Fenêtres françaises, planchers pin d'origine, 2 s/bain. 110 acres de beau bois et de champs entretenus.

À tous mes amis et clients, je souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 1996

Nicole Gautier, enr.
Courtier immobilier agréé - (819) 826-2348



• ÉCONOMIE •

Air Canada et Swissair se partagent la desserte entre l'Est du Canada et la Suisse

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

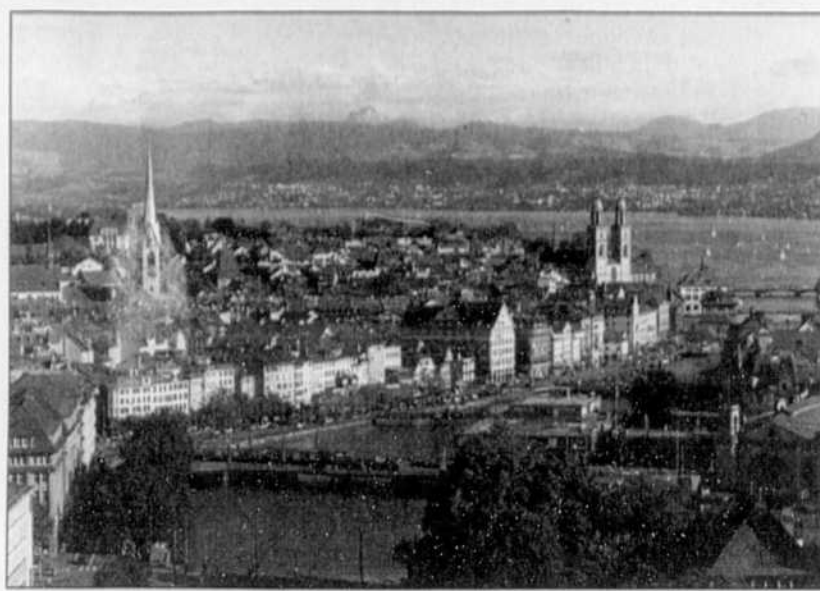
Air Canada et Swissair se partagent, à compter du printemps prochain, la desserte sans escale entre l'Est du Canada et la Suisse. Loin de s'inspirer du modèle Alitalia-Canadien, l'entente Swissair-Air Canada vise plutôt, au contraire, à tirer profit du vide créé par les départs successifs d'autres transporteurs internationaux, Zurich s'offrant comme étant une des principales plaques tournantes d'Europe.

Air Canada et Swissair ont ainsi convenu de rationaliser leurs services entre Toronto, Montréal et Zurich à compter du 31 mars 1996. Le transporteur canadien maintiendra, l'année durant, une liaison quotidienne sans escale entre Toronto et Zurich. Swissair, quant à lui, offrira jusqu'à six vols sans escale par semaine entre Montréal et Zurich. Air Canada pourra vendre des places sur les vols de Swissair au départ de Montréal tout comme Swissair, sur les vols d'Air Canada à partir de Toronto. L'entente prévoit aussi l'échange de personnel de cabine.

«Le fait d'améliorer leurs horaires respectifs permettra aux deux sociétés aériennes d'offrir à leurs clients davantage de vols sans escale tout en réalisant des économies sur le plan de l'exploitation», a ajouté Danielle Poudrette, première directrice — Gestion des produits, chez Air Canada.

Sur Toronto-Zurich, Air Canada remplacera les Boeing 767 par des 747 combis pouvant accueillir 280 passagers et 40 tonnes de fret. La liaison bénéficiera alors d'une capacité de 1857 places par semaine, soit une augmentation de 50 %. Swissair, pour sa part, proposera six vols sans escale par semaine pendant l'été et quatre par semaine en hiver. «Deux de ces vols hebdomadaires seront assurés jusqu'à Genève toute l'année», a-t-il pris soin d'ajouter. Des appareils MD-11 pouvant transporter 257 passagers et 18 tonnes de fret seront affectés sur cette ligne, ce qui représente une capacité de 1542 places, pour une augmentation de 60 %. Le fait que Lufthansa, Canadien et Alitalia ont tour à tour quitté Mirabel, retirant autant de services entre Montréal et l'Europe, n'est pas étranger à cette accroissement de l'offre.

Aucune comparaison ne peut donc tenir entre l'entente Swissair-Air Canada et le modèle Alitalia-Canadien



Zurich s'offre comme étant une des principales plaques tournantes d'Europe.

International, qui allait plus loin. Outre le partage des vols entre les deux transporteurs, selon les saisons et non les villes desservies, Canadien annonçait également, cet été, la concentration à Toronto de tous ses vols entre le Canada et l'Italie, retirant ainsi de Mirabel — un aéroport desservant pourtant la deuxième communauté italienne en importance au

pays — un service sans escale. L'alliance globale de partenariat, articulée autour du partage de codes et impliquant une augmentation des fréquences entre Toronto et l'Italie, donnait à Canadien la responsabilité d'assurer les vols pendant l'automne et l'hiver alors qu'Alitalia doit prendre sous ses couleurs ceux du printemps et de l'été.

IMMOBILIER

Un marché postmoderne

Le marché immobilier, celui de la revente, celui du Grand Montréal, est postmoderne. C'est sérieux. Très sérieux. Qu'on y songe: actuellement, le marché de la revente traverse une phase de destruction. De complète destruction progressive.

Avant la dernière crise économique, la dernière récession, acheteurs et vendeurs jonglaient avec des paramètres établis depuis des lustres, des décennies. Lesquels? Le prix demandé par le vendeur était fixé en fonction de la proposition suivante: on ajoutait 15 à 20 % de l'évaluation municipale à... l'évaluation municipale.

À la faveur du jeu inhérent à la négociation, le prix de la transaction était généralement de 10 % en dessous du prix demandé. Lorsque le vendeur plantait une pancarte *A vendre*, il pouvait s'attendre à passer devant le notaire au bout de trois mois.

Avant, lorsque le marché était équilibré, comme on disait alors, l'éventail des choix dans l'unique famille était d'une douzaine d'unités par acheteur potentiel. Lorsqu'il y avait de la fébrilité dans le marché, les affiches *A vendre* étaient surmontées de l'expression *Vente exclusive*. Autrement dit, la maison mise en marché n'était pas inscrite sur le système MLS qui permet à plus d'un agent de participer à la même vente.

Avant que le marché ne rentre dans sa phase de déconstruction, on signalait aux jeunes, on conseillait aux jeunes de faire l'acquisition, en guise de premier achat, d'un duplex ou d'un triplex.

Avant, le profil du marché était celui-là sans oublier le plus important: acheter un bien immobilier c'était le pécule assuré. On était certain, lors de la revente, de faire un profit. Aujourd'hui...

Aujourd'hui, rien de tout cela ne tient. D'abord, le prix demandé par le vendeur est, doit être, de 10 % minimum en-dessous de l'évaluation municipale. Il est fréquent que sur une même pelouse, il y ait non pas une mais bien deux ou trois pan-

cartes de courtiers différents. Il faut compter plus de quatre mois minimum avant d'espérer vendre son bien.

Question choix, l'éventail est si large que souligner que le marché actuel est un marché d'acheteurs est une lapalissade. Dans le Grand Montréal, on compte près de 25 unités par acheteur. Dans certains quartiers, comme celui par exemple du sud-ouest de Montréal, l'éventail est de 45 unités par acheteur.

Les licenciements en rafale annoncés depuis deux ans combinés à des taux d'intérêt, les taux réels, élevés ont un effet extrêmement néfaste sur

les acheteurs. Ces derniers, même ceux qui ont les moyens financiers, affichent beaucoup «d'insécurité» a noté Francine Vézina, présidente de la Chambre immobilière du Grand Montréal.

Les plus récentes statistiques, celles du mois de novembre, traduisent le malaise, le très profond malaise dans lequel est plongé le marché de la revente. Tous les indicateurs convergent

dans le même sens: à la baisse, toujours à la baisse, encore à la baisse. Tellement à la baisse, qu'à l'instar de ce qui a été constaté sur le front de la maison neuve, l'année 1995 restera comme une des pires années des dernières décennies.

Le nombre de transactions effectuées en novembre a totalisé les 1515 unités, soit une baisse de 7 % lors du mois correspondant l'an dernier. Le volume des ventes a atteint les 157 millions, soit une diminution prononcée de 12 % sur l'an dernier. Au 30 novembre, il y avait 42 160 unités à vendre, un léger recul sur novembre 1994.

Le mois de novembre terminé, on a calculé que la valeur marchande de l'unifamiliale située dans le Grand Montréal était de 108 000 \$ contre 112 000 \$ pour les onze premiers mois de 1994. Comparativement à 1993, la valeur marchande accuse une forte diminution.

Près de 41 % des transactions enregistrées étaient dans la fourchette 70 000 \$-100 000 \$; 30 % entre 100 000 \$ et 150 000 \$, et 9,4 % 150 000 \$ et 200 000 \$. C'est «bonjour les dégâts!».



Serge Truffaut

Les avantages d'un nouveau système pour ceux qui recherchent de l'emploi

Le gouvernement fédéral propose un système d'assurance-emploi. Ce nouveau système maintiendrait toujours une protection du revenu en cas de besoin comme le fait actuellement l'assurance-chômage. Il comprendrait également de nouvelles mesures d'aide concrètes pour ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

En voici les principales caractéristiques:

Des prestations d'emploi concrètes

- **Subventions salariales:** pour aider les employeurs à embaucher des personnes sans emploi.
- **Suppléments de revenu:** pour encourager les travailleurs à réintégrer plus rapidement le marché du travail.
- **Prestations d'aide au travail indépendant:** pour encourager des personnes sans emploi à démarrer leur propre entreprise.
- **Partenariats pour la création d'emplois:** pour que les gens puissent travailler et acquérir de l'expérience dans leur milieu, sur des projets qui participent à la croissance de l'économie locale.
- **Prêts et subventions de perfectionnement:** pour offrir, avec l'approbation des provinces, une aide financière à ceux qui veulent poursuivre une formation en vue d'obtenir un emploi.

Le gouvernement fédéral travaillerait de concert avec les gouvernements provinciaux pour la mise en œuvre des nouvelles mesures d'aide à l'emploi, afin de réduire les chevauchements et le gaspillage.

Des services d'emploi modernisés

Tout le monde n'aurait pas forcément besoin des nouvelles mesures pour trouver du travail. Plusieurs travailleurs et travailleuses trouveraient leur emploi grâce à un réseau modernisé de **services d'emploi pancanadien**. Ceux qui recherchent un emploi pourraient compter sur un service perfectionné pour le repérage d'offres d'emploi en direct, ainsi que sur un système automatisé d'information sur le marché du travail, pour savoir où sont les emplois, partout au pays.

Des prestations de revenu modifiées

Le système d'assurance-emploi continuerait d'offrir une protection du revenu en cas de besoin. Avec l'assurance-emploi, les prestations seraient davantage en relation avec le travail effectué — chaque heure travaillée serait assurable et chaque dollar gagné permettrait d'obtenir de meilleures prestations en cas de besoin.

- Pour la première fois, près de 500 000 travailleurs et travailleuses à temps partiel seraient intégrés au système.
- Une nouvelle règle de l'intensité ferait en sorte que ceux qui ne font pas souvent appel à l'assurance-emploi recevraient des prestations légèrement plus élevées que ceux qui font des réclamations fréquentes.
- Les prestataires à faible revenu pourraient gagner jusqu'à 50 \$ par semaine sans que leurs prestations ne soient réduites.
- Le taux de prestation de base demeurerait à 55 p. 100 du revenu moyen, jusqu'à 750 \$ par semaine.
- Les familles avec enfants dont le revenu annuel est de moins de 26 000 \$ bénéficieraient d'une amélioration de leur niveau de prestations. Le nouveau supplément familial pourrait augmenter le taux de prestations d'assurance-emploi jusqu'à 80 p. 100 du revenu assurable.

Mise en œuvre graduelle

L'application de certaines mesures proposées par l'assurance-emploi, comme le taux de cotisation, est prévue pour le premier janvier 1996. Les autres mesures visées par le projet de loi seraient mises en œuvre graduellement à compter de juillet 1996.

De plus, un **fonds d'emploi de 300 000 000 \$**, sur trois ans, serait créé pour aider les régions à taux élevé de chômage à faire la transition au nouveau système d'assurance-emploi.

Ce sont les résultats qui comptent. C'est pourquoi l'assurance-emploi a été conçue, d'abord et avant tout, avec un objectif bien précis: l'emploi.

ASSURANCE CHÔMAGE EMPLOI

Pour obtenir une brochure sur le système d'assurance-emploi proposé, veuillez composer le 1 800 276-7655 (ATS: 1 800 465-7735) ou, sur Internet, le <http://www.hrdc-drhc.gc.ca>



Développement des
ressources humaines Canada

Human Resources
Development Canada

Canada



Aujourd'hui, le prix demandé par le vendeur d'une maison doit être au minimum de 10 % sous l'évaluation.

Une image vaut mille mots



À la Bourse comme ailleurs, il est beaucoup plus facile d'évaluer et d'analyser une série de chiffres en les visualisant sur un graphique.

Le logiciel VISION est disponible pour l'investisseur moderne qui désire analyser et anticiper les mouvements boursiers. Il permet de visualiser les graphiques quotidiens et hebdomadaires de tous les titres en Amérique du Nord. Mise à jour par modem à partir de 10\$/mois.

Demandez notre vidéocassette gratuite pour une description plus complète de nos produits. DECISION-PLUS 455 St-Antoine ouest, bureau 512 Montréal, Québec, H2Z 1J1 (514) 392-1366

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code Postal _____

Téléphone (____) _____

• ÉCONOMIE •

EN BREF

IMASCO VENDRA SES
RESTOS ROY ROGERS

Hardee's Food Systems, filiale en propriété exclusive d'Imasco, a pris des mesures décisives pour améliorer ses résultats dans l'immédiat et renforcer ses activités de base dans la restauration. La division des restaurants Roy Rogers, dont la perte découlait des activités d'exploitation devrait atteindre les 28 millions \$ US cette année, se a ainsi vendue. Wendy's International se portera acquéreur des 45 restaurants de la région de New York, pour une contrepartie de 26 millions \$ US, alors que des pourparlers ont débuté au sujet des 24 autres établissements dans ce marché. Le reste de l'entreprise Roy Rogers, qui comprend 178 restaurants établis dans les marchés de Baltimore et de Washington, sera mis en vente. Fast Food Merchandisers, filiale de fabrication et de distribution de Hardee's, fermera, pour sa part, son usine de Rocky Mount, en Caroline du Nord, ce qui touchera 232 employés. Enfin le nombre de restaurants du réseau de Hardee's, corporatifs et franchisés, devrait diminuer de 3 ou 4 % en 1996 par suite de la vente d'établissements peu productifs. Au 30 septembre 1995, Hardee's comptait 3494 restaurants situés dans 41 États et neuf pays étrangers. En conséquence de ces mesures, une charge spéciale de 239 millions \$ US sera imputée aux résultats d'Imasco pour le quatrième trimestre.

RADIOCOMMUNICATION
BCE MOBILE VEND
CLEARNET

Radiocommunication BCE Mobile a conclu, hier, la vente de sa participation dans Clearnet Communications. Les 3,3 millions d'actions ont ainsi été vendues à un prix unitaire de 20 \$, pour une contrepartie totale de 66,4 millions \$. « Cette vente s'effectue conformément aux intentions exprimées en octobre 1994. La société avait alors déclaré que de détenir une participation minoritaire dans une entreprise qui pourrait concurrencer les services de sa propre filiale cellulaire n'est pas compatible avec son plan stratégique à long terme », a souligné la filiale de BCE.

FEU VERT AMÉRICAIN
À L'ALLIANCE SPRINT-
FRANCE TÉLÉCOM-
DEUTSCHE TELECOM

Washington (AFP) — L'autorité fédérale américaine des télécommunications (Federal Communication Commission) a donné son feu vert conditionnel hier au projet d'alliance Phoenix entre Sprint, France Télécom et Deutsche Telekom. La décision de la FCC, annoncée lors d'une audience publique, lève le dernier obstacle à la réalisation de cette alliance baptisée Phoenix. Phoenix proposera des services globaux de télécommunications, particulièrement aux grands groupes multinationaux. Aux termes de cet accord, France Télécom et Deutsche Telekom comptent prendre 20 % du capital de Sprint, soit un investissement de quatre milliards.

MIL DAVIE: UN
ACHETEUR SE PROFILE

Le cabinet Price Waterhouse, à qui la Société générale de financement a confié le mandat de trouver des partenaires intéressés à acquérir une participation majoritaire dans le chantier naval MIL Davie, a annoncé que des négociations étaient menées présentement avec deux groupes d'investisseurs sérieux. « La deuxième étape du processus se déroule bien. Les investisseurs ont eu accès à de l'information plus détaillée sur MIL Davie, ce qui leur a permis de déposer des propositions plus étoffées. On précise, au cabinet d'experts-comptables, qu'on ne peut dévoiler ni la nature des offres qui lui ont été soumises ni l'identité des acheteurs intéressés, les soumissionnaires ayant exigé la plus stricte confidentialité.

NOMBRE RECORD
DE VISITEURS

Ottawa (PC) — Un nombre record de visiteurs outre-mer sont venus faire un tour au Canada en octobre, et la faiblesse du dollar laisse croire que ces visites poursuivront leur pente ascendante au cours de la prochaine année. Le Canada a reçu la visite de quelque 1,4 million de touristes de pays étrangers pendant le mois d'octobre, soit une hausse de 0,8 % par rapport à septembre, indiquait hier Statistique Canada. Les touristes venant de pays autres que les États-Unis étaient au nombre de 357 000, une augmentation de 3,4 % par rapport à septembre. Un autre rapport, celui-là du Conference Board, indique que l'industrie touristique canadienne peut s'attendre à une forte croissance en 1996 dans le secteur des visiteurs de l'extérieur du Canada et notamment des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et du Japon.

EUROPE

L'irréversibilité de l'union monétaire semble acquise

Madrid (Reuter) — Les dirigeants européens sont parvenus hier à un accord global sur le scénario de lancement de la monnaie unique au 1^{er} janvier 1999, ce qui permet selon eux d'assurer l'irréversibilité du processus. Deux heures à peine après le début de leur sommet à Madrid, les derniers points en suspens, comme le nom — ce sera «euro» —, la date à laquelle la sélection des participants sera effectuée — ce sera début 1998 — et les émissions de la dette publique — qui seront libellées en monnaie unique dès le début de 1999 — ont été réglés sans crise ni polémique.

« C'est un triomphe pour l'Union européenne de pouvoir définir un scénario précis (...) qui permet d'assurer l'irréversibilité et la crédibilité de l'Union économique et monétaire » (UEM), a déclaré le ministre espagnol des Finances, Pedro Solbes, dont le pays préside l'UE. « C'est vraiment un grand moment que nous venons de vivre, le Conseil a été au rendez-vous de l'Europe », a renchéri le « grand argentier » français, Jean Arthuis.

Les Quinze ont solennellement confirmé l'échéance du 1^{er} janvier 1999, date à partir de laquelle la Banque centrale européenne mènera la politique monétaire et de changes de l'UE. Les pièces et les billets en monnaie unique ne seront introduits que le 1^{er} janvier 2002, avant de remplacer totalement les signes moné-

taires nationaux le 1^{er} juillet de la même année, après six mois de double circulation. Les derniers éléments de ce scénario ont été approuvés à Madrid, non sans quelques rumeurs de désaccord vite démenties. Ainsi, un diplomate portugais avait affirmé que le président Jacques Chirac avait opposé son veto à l'«euro», appellation choisie par l'Allemagne et acceptée par tous les autres pays, même si le nom «écu» était inscrit dans le traité de Maastricht.

La France a confirmé que le choix avait posé quelques problèmes, mais a démenti qu'il y ait eu veto de sa part. « Jacques Chirac aurait souhaité une consultation permettant à chacun des Européens de se sentir plus directement associé », a souligné Jean Arthuis, ministre français des Finances. Mais « le consensus est total sur l'euro et nous nous en réjouissons ».

La sélection des participants à la monnaie unique se fera en outre « le plus tôt possible en 1998 », sur la base de chiffres « réels » sur les performances économiques de 1997, par exemple en matière de déficits, a expliqué Pedro Solbes. Il s'agit là d'une victoire des thèses de l'Allemagne, qui a refusé la proposition française d'effectuer le choix en décembre 1997 sur la base d'estimations. Paris voulait donner une année aux gouverneurs des banques centrales des Quinze pour préparer la mise en place de la

Banque centrale européenne. Paris souhaitait également éviter un télescopage entre la décision et les élections législatives du printemps 1998.

En revanche, Bonn s'est rendu aux thèses de Paris sur la nécessité de libeller dès le 1^{er} janvier 1999 les nouveaux emprunts de la dette publique afin de rendre irréversible la marche vers l'UEM, ce qui fait apparaître un marchandage. « Les dettes publiques négociables émises par les États à compter du 1^{er} janvier 1999 devront être libellées en monnaie unique », a expliqué Jean Arthuis, insistant sur l'importance du symbole, puisque les pièces et les billets ne seront pas encore disponibles à cette date, mais seulement trois ans plus tard.

Enfin, l'écu-panier actuel, qui est largement fictif, sera converti à parité vers la future monnaie unique, qui aura en outre un statut légal égal à celui des devises nationales participantes, qui ne seront que des subdivisions de l'euro. Même si certains responsables, notamment en Allemagne et en France, plaident pour un report de l'Union économique et monétaire au-delà du 1^{er} janvier 1999 afin d'éviter une explosion sociale, le dossier n'a pas été évoqué à Madrid, où les Quinze ont fait bloc. Seul le premier ministre britannique John Major a fait entendre une voix discordante en comparant le projet à *Alice au pays des merveilles*, selon une diplomate.

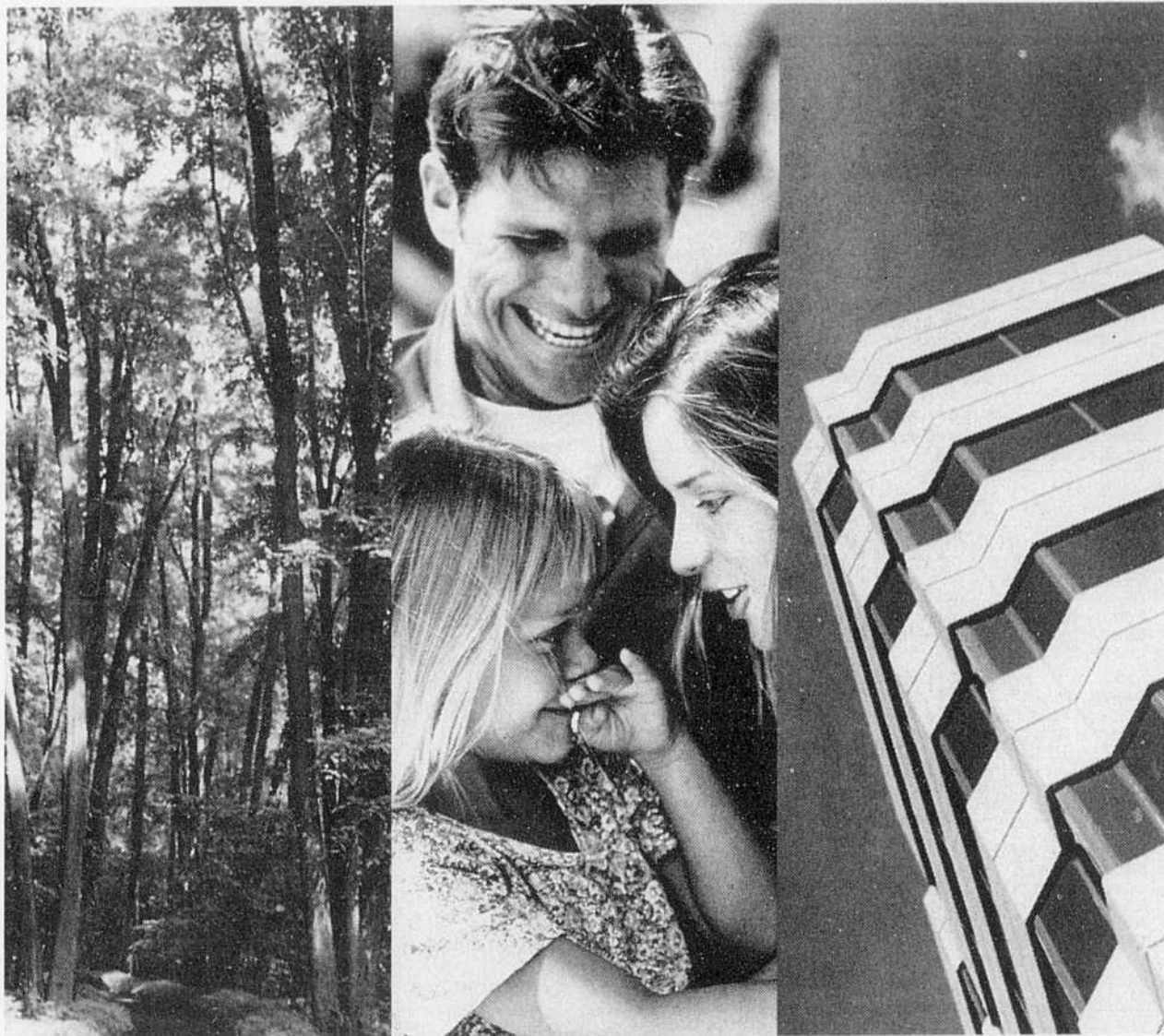


PHOTO REUTER

Le président français Jacques Chirac sous la neige madrilène.

Laval

une meilleure qualité de ville!

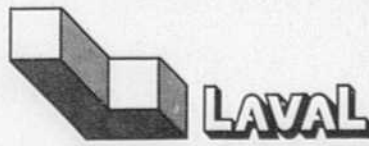


Née de la fusion de 14 municipalités en 1965, la ville de Laval est fière de fêter cette année son trentième anniversaire. Deuxième ville en importance au Québec, Laval ne s'est pourtant pas construite du jour au lendemain. C'est à force de solidarité et d'un esprit d'entrepreneuriat peu commun qu'elle est aujourd'hui devenue un symbole de réussite qui la rend unique en tous points.

Et si Laval demeure un endroit privilégié où il fait bon vivre, c'est que malgré son très vaste territoire, elle a toujours su conserver une dimension humaine : vie de quartier paisible, environnement sain et sécuritaire, qualité du milieu avec ses nombreux parcs et berges aménagées, vaste réseau routier, sans oublier une vie culturelle en pleine effervescence. Laval peut également se réjouir de son dynamisme économique créateur de nombreux emplois.

30 ans de réalisations ça se partage!

Son grand succès, Laval le doit surtout à tous ceux et celles qui y vivent, qui y travaillent et qui y font des affaires, tout comme ces prestigieuses entreprises qui sont fières de s'associer à nous afin de rendre un hommage tout particulier à la solidarité lavalloise :

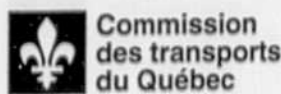


Hoechst Marion Roussel Canada



ÉCONOMIE

Avis de la Commission des transports du Québec



La commission regroupe par rubrique les avis doivent être publiés conformément à la Loi sur le camionnage (L.R.Q. 1987, c. S-1), la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (S.C. 1987, c. 35), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12), la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) la loi sur les chemins de fer (L.Q. 1993, C.75) et aux règlements en découlant. Ces avis contiennent un résumé des natures de demandes introduites à la Commission. A l'occasion, la Commission publie aussi des informations susceptibles d'intéresser les demandeurs et les titulaires de permis.

Le texte complet d'une demande peut être consulté aux:

Bureau de Québec (418) 643-5694
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5V5

Bureau de Montréal (514) 873-6414
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K2

Heures officielles de nos bureaux :
A 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

Q95-03057-2
AUTOBUS FLEUR DE LYS (1989) INC.
235, boul. du Pont
Bernières-Saint-Nicolas QC G0S 2Z0
PROC.: Me Eric Morissette
DEMANDE: ABOONEMENT
Territoire: Beaufort, Saint-Ferdinand-Neiges
Horaires/fréquence: Disponible à la C.T.Q.
Clientèle: Skieurs du Mont-Sainte-Anne
pour un service de transport par navette
afin d'amener lesdits skieurs des stations
nœuds au pied des pentes pour le ski alpin
et ski de fond.
Catégorie: A1-A2-A3-A4-A5-A6
Conditions/Restriction(s): Sujet au contrat
accordé par la Station Mont-Sainte-Anne
Durée: 10 janvier 1996 au 30 avril 1996

Q95-03072-1
3094-8855 QUÉBEC INC.
1616, Chemin du Fleuve
Saint-Romuald QC G6W 2A1
PROC.: Me Eric Morissette
ET DEMANDEUR-CEDANT
AUTOBUS FLEUR DE LYS (1989) INC.
235, boul. du Pont
Bernières-Saint-Nicolas QC G0S 2Z0
TRANSFERT PARTIEL: NOLISE
5-0-000921-003A
Territoire: Bernières-Saint-Nicolas
Horaires/fréquence: Sur demande
Clientèle: Groupes exclusivement
Catégorie: A6-A5-A1

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M95-04364-7
Simeone, Linda
10560, rue Sackville
Montréal QC H2B 2W9
RENOUVELLEMENT: SCOLAIRE
0-M-000906-001A
DURÉE: Jusqu'au 5 février 2001

M95-04398-5
TRENTWAY-WAGAR INC.
770, Sherbrooke ouest, bureau 2300
Montréal QC H3A 1G1
PROC.: GUY & GILBERT
MODIFICATION: NOLISE
7-M-000958-001A
Territoire: Frontière Québec - Ontario,
Frontière Québec - États-Unis
Retrait de la restriction numéro 4
Catégorie: A1-A2-A4-A5-A6-A7
Durée: 5 ans de l'émission

M95-04402-5
TRENTWAY-WAGAR INC.
770, Sherbrooke ouest, bureau 2300
Montréal QC H3A 1G1
PROC.: GUY & GILBERT
MODIFICATION: NOLISE
7-M-000958-002A
Territoire: Aéroport de Montréal (Mirabel),
Aéroport de Montréal (Dorval), Frontière
Québec - Ontario
Retrait de la restriction numéro 5
Catégorie: A1
Durée: 5 ans de l'émission

Q95-03036-6
9018-6982 QUÉBEC INC.
Housse 5005
Kawawachikamach QC G0G 2Z0
PROC.: BESNIER, PARVU ET DION (avocats)
DEMANDE: INTERURBAIN
Territoire: De Kawawachikamach à
Schefferville et retour
Parcours horaire/fréquence: Disponible à
la C.T.Q.
DEMANDE: AÉROPORTUAIRE
Territoire: De Kawawachikamach à l'aéroport
de Schefferville
Horaires/fréquence: Disponible à la C.T.Q.
Clientèle: Public en général
DEMANDE: ABOONEMENT
Territoire: De Kawawachikamach à
Schefferville
Clientèle: Personnel et bénéficiaires du
dispensaire de Kawawachikamach
Activité commune exercée par cette clientèle:
Les bénéficiaires qui reçoivent des
services du dispensaire de Kawawachikamach
alors que le personnel y travaille.
Horaires/fréquence: Disponible à la C.T.Q.
Catégorie: A5
Durée: 5 ans

Q95-03038-2
OVILA THIBOUTOT INC.
741, route 230 C.P. 6
Saint-Pascal QC G0L 3Y0
PROC.: FLYNN, RIVARD (avocats)
DEMANDE: NOLISE
Territoire: Saint-Jus-du-Lac,
Saint-Eusèbe, Lejeune, Auclair
Horaires/fréquence: Sur demande
Catégorie: A1-A2-A4-A5-A6-A7
Durée: 5 ans

Q95-03068-9
EMILE DIONNE & FILS INC.
916 Lausanne
Rimouski QC G5L 8Y9
PROC.: FLYNN, RIVARD (avocats)
MODIFICATION: NOLISE
6-Q-000276-002A
Ajout des municipalités suivantes:

Grand-Métis, Sainte-Jeanne-d'Arc, La Ré-
demption, Méte-sur-Mer, Saint-Charles-
Garnier, Saint-Joseph-de-Lepage, Mont-
Label, La Trinité-des-Monts
Ajout des catégories: A2-A5
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
1- L'utilisation d'autobus des catégories A2
et A5 est restreinte à des autobus en partie
aménagés pour le transport des personnes
handicapées mais dont la capacité initiale
n'a pas été réduite de plus de la moitié par
suite de ces aménagements.
2- L'utilisation d'autobus de catégorie A2
est restreinte à des autobus construits sur
châssis de camion dont le moteur ne fait
pas saillie à l'avant.
Date de fin: 01-11-2000
Les autres éléments du permis demeurent
inchangés.

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

M95-04294-6
Hilali, Mohammed
2444, rue St-Jacques
Montréal QC H3J 2T4
ET DEMANDEUR-CEDANT
Aloui, Touhami
2272, rue St-Jacques
Montréal QC H3J 2M7
TRANSFERT: 2-M-214661-002A
A-11 Montréal

M95-04300-1
Al Samuraee, Sabah
8411, St-Hubert
Montréal QC H2P 1Z6
ET DEMANDEUR-CEDANT
3096-3904 QUÉBEC INC.
7320, Mountain sights
Montréal QC H4P 2A6
TRANSFERT: 3-M-216350-005A
A-11 Montréal

M95-04304-3
Santana Medina, Alfonso
128 B, rue Centrale
Montréal QC H8R 2J4
ET DEMANDEUR-CEDANT
3096-3904 QUÉBEC INC.
7320, Mountain sights
Montréal QC H4P 2A6
TRANSFERT: 3-M-216350-016A
A-11 Montréal

M95-04347-2
Khouri, Jamil
175, Ashton
Saint-Laurent QC H4N 1B5
ET DEMANDEUR-CEDANT
Mazurek-Berent, Josephine
11212, Joseph Casavant
Montréal QC H3M 2B7
TRANSFERT: 1-M-214852-001A
A-11 Montréal

M95-04348-0
Cassabon, Louise
10819, ave. Leblanc
Montréal-Nord QC H1H 5C5
ET DEMANDEUR-CEDANT
Huet, Réjean
4591, 18^{ème} avenue, app. 3
Montréal QC H1X 2N6
TRANSFERT: 0-M-206115-001A
A-11 Montréal

M95-04359-7
René, Yvener
8582, 13^{ème} avenue, app. 1
Montréal QC H1Z 3K7
ET DEMANDEUR-CEDANT
René, Jean Presler
8582, 13^{ème} avenue, app. 1
Montréal QC H1Z 3K7
TRANSFERT: 9-M-214896-001A
A-11 Montréal

M95-04363-9
Taillon, André
2239, Quessnel
Montréal QC H3J 1G3
ET DEMANDEUR-CEDANT
Panneton, Carole
2239, Quessnel
Montréal QC H3J 1G3
TRANSFERT: 7-M-214195-001A
A-11 Montréal

Q95-03043-2
Desjardins, Stéphane
1026, boul. Joliet
Baie-Comeau QC G5C 1P6
ET DEMANDEUR-CEDANT
Lauzier, Paul
50, rue Babel, App. 2
Baie-Comeau QC G4Z 1Y8
TRANSFERT: 9-Q-200774-001A
A-21 Côte-Nord

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M95-04290-4
Boisvert, Jacques
(Taxi Yogi)
146, Haut de la Rivière Sud, C.P. 1157
Saint-Césaire QC J0L 1T0
DEMANDE DE PERMIS
Région 205505 Saint-Césaire
Formée de: L'Ange-Gardien,
Saint-Ange-Gardien, Saint-Paul-d'Abbots-
ford, Saint-Césaire (V.P.)

M95-04295-3
Argenti, Elena
10775, Avenue Brunet
Montréal-Nord QC H1G 5E4
DEMANDE UN PERMIS SPÉCIALISÉ
RESTREINT POUR BAPTEME, MARIA-
GE, FUNÉRAILLES
La Province de Québec

M95-04305-0
Di Fruscia, Leonilda
6380, Rameau
Saint-Léonard QC H1P 1R8
DEMANDE UN PERMIS SPÉCIALISÉ
RESTREINT POUR BAPTEME, MARIA-
GE, FUNÉRAILLES
La Province de Québec

M95-04311-8
Di Francesco, Elena Di Fruscia
(Carlo Mariage - Service de limousine enr.)
6380, rue Rameau
Saint-Léonard QC H1P 1R8
DEMANDE DE 3 PERMIS SPÉCIALISÉ
RESTREINT PAR AUTOMOBILE ANTIQUE
La Province de Québec
Durée: 1 mai au 1 novembre 1996

M95-04326-6
DIONNE V.I.P. LIMOUSINES INC.
3960, boul. Leman
Laval QC H7E 1A1
DEMANDE 2 PERMIS SPÉCIALISÉS
RESTREINTS POUR BAPTEME, MARIA-
GE, FUNÉRAILLES
La Province de Québec

M95-04331-6
154973 CANADA INC.
(Krystal Limousine Service)

5174, avenue Clarendon
Laval QC H7W 4V9
DEMANDE 2 PERMIS LIMOUSINE DE
GRAND LUXE
La Province de Québec

M95-04369-6
Kienbacher, Hans
696, 12^{ème} Avenue
Lasalle QC H8P 2R5
DEMANDE 1 PERMIS SPÉCIALISÉ RES-
TREINT POUR BAPTEME, MARIAGE,
FUNÉRAILLES
La Province de Québec

Q95-03021-8
Bilodeau, Lise
(TAXI STE-CROIX ENR.)
5991, rue Principale C.P. 8
Sainte-Croix QC G0S 2H0
DEMANDE DE PERMIS
Région 203308 Sainte-Croix
Formée de: N.D.-du-Sacré-Cœur-d'Issou-
dun, Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix
(V.L.-P.)

Q95-03050-7
Plamondon, Marcel
1320, route 116 Ouest
Saint-Agapit QC G0S 1Z0
DEMANDE DE PERMIS
Région 203307 Saint-Agapit
Formée de: Saint-Agapit, Saint-Apollinaire

Q95-03053-1
Laroche, André
(Promotions André Laroche Enr.)
45, Lactantia, app. 1
Victoriaville QC G6P 1T2
DEMANDE D'UN PERMIS SPÉCIALISÉ
RESTREINT POUR: BAPTEME, MARIA-
GE, FUNÉRAILLES
Territoire: La province de Québec

Q95-03064-8
9012-8372 QUÉBEC INC.
742, Anse St-Jean
Amqui QC G0J 1B0
DEMANDE DE PERMIS
Région 200701 Amqui
Formée de: Amqui

CAMIONNAGE LOCAL
INTRAPROVINCIAL

La Commission délivrera la licence in-
traprovinciale et les permis de camion-
nage, à moins de recevoir une opposi-
tion dans un délai de 21 jours de la pu-
blication. L'opposant doit, par un écrit
assemblé, convaincre la Commission
que l'exploitation de l'entreprise visée
est susceptible de nuire à l'intérêt pu-
blic.

La Commission entendra l'opposant sur
la recevabilité de sa requête.

Dossier de Montréal (M) à Montréal
Mardi le 16 janvier 1996 à 10h00.

Dossier de Québec (Q) à Québec.
Jeudi le 18 janvier 1996 à 10h00.

M95-04307-6
9021-5989 QUÉBEC INC.
5675, des Grandes Prairies #131
Saint-Léonard QC H1R 1B5
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

M95-04308-4
ÉCONO EXPRESS 1995 INC.
39, Jacques-Cartier
Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 4R1
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

M95-04319-1
MESSAGERIES GABRIEL INC.
1231, Graham Bell
Boucherville QC J4B 6A1
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

M95-04320-9
Leblanc, Gaston
a/s Me Jocelyn H. Leclerc
400, Windermere C.P. 311
Beaconsfield QC H9W 6C1
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

M95-04323-3
Ponzi, Pietro
(Les Distributions Ponzi enr.)
809 Noël
Laval QC H7X 1X8
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

M95-04327-4
Duah, Agyemang
(Duah Transport (Enr))
7781, Champagnour
Montréal QC H3N 2K2
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

M95-04345-6
PRINTRONIC INC.
10190, Georges Baril
Montréal QC H2C 2M8
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

M95-04355-5
COURRIER CANBEC (1980) INC.
1426, Notre-Dame ouest
Montréal QC H3C 1K9
PROC.: LAVERGNE, DEBILLY
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

M95-04365-4
170220 CANADA INC.
313, rue Bourdoy
Saint-Mathieu QC J0L 2H0
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

M95-80076-4
Fiset, Serge
(Les Entreprises Serge Fiset)
950, 2^{ème} Rue Ouest, C.P. 566
Barraute QC J0Y 1A0
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

Q95-03031-7
9003-3507 QUÉBEC INC.
431, Rang 4 est

St-Lazare-Bellechasse QC G0R 3J0
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

Q95-03035-8
TRANSPORT MICHEL JUTRAS INC.
310, St-Patrice
Ste-Brigitte-des-Saults QC J0C 1E0
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

Q95-03060-6
TRANSPORT MARK MARMEN INC.
24, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts QC G0E 2G0
PROC.: Me Pierre Beaudet
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

Q95-03071-3
TRANSPORT 2CGL INC.
1053, Ave Harvey, C.P. 840
Normandin QC G8M 3T5
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

Q95-03078-8
9028-2773 QUÉBEC INC.
6025, Rue des Générations
Charny QC G6X 2H2
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 07-26-32-35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

Q95-03079-6
Poirier, Yves
(Les Transports Yves Poirier Enr.)
838, Montée Dupré
Jonquière QC G7X 7V4
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

Q95-03081-2
9021-0584 QUÉBEC INC.
1315, 6^{ème} Avenue
Saint-Georges QC G5Y 3V8
DEMANDE: TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
Biens: Groupe(s) 35
Toutes les M.R.C., les territoires et les
Communautés Urbaines

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

M95-04289-6
Lavergne, René
(Lavergne & Fils Enr.)
62, rue Guillaume
Charny QC J0Y 1E0
ET DEMANDEUR-CEDANT
EMILIO SEGUIN LTEE
174, rue Clément
Papineauville QC J0V 1R0
TRANSFERT: 0-M-510243-004A
Région 7 - Toutes matières

M95-04329-0
THISDE & MONETTE INC.
2874, ch. Lamoureux
Val-David QC J0T 2N0
ET DEMANDEUR-CEDANT
9000-0951 QUÉBEC INC.
1691, rue Principale
Saint-Joseph-du-Lac QC J0N 1M0
TRANSFERT: 6-M-515055-001A
Région 6 - Toutes matières
MAINTIEN - ACQUISITION D'INTÉRÊTS
5-M-514489-001A

M95-04352-2
TRANSPORT ROLLAND CHAMBERLAND INC.
2544, Immaculée-Conception, C.P. 358
Saint-Surs QC J0G 1P0
ET DEMANDEUR-CEDANT
Chamberland, Roland
80, Petit Rang
Saint-David QC J0G 1L0
TRANSFERT: 1-M-513188-001A
Région 6 - Toutes matières

M95-04353-0
Genesee, Stéphane
(Transport Stéphane Genesee)
335, ave Bergeron, CP-178
Taschereau QC J0Z 3N0
ET DEMANDEUR-CEDANT
Genesee, Ghislain
844, chemin des Pionniers
Taschereau QC J0Z 3N0
TRANSFERT: 5-M-506642-001A
Région 8 - Toutes matières

M95-04358-9
PAYSAGISTES CARMINE & FILS INC.
2586, rue Bourgoin
Saint-Laurent QC H4R 2C3
ET DEMANDEUR-CEDANT
Lévesque, Suzy
(Camionnage Suzy Lévesque Enr.)
812, rang L'achigan
L'Assomption QC J5W 3N2
TRANSFERT: 9-M-511887-001B
Région 10 - Toutes matières

M95-04366-2
TRANSPORT A.H.M. INC.
R.R. #1, C.P. 143
Asbestos QC J1T 3M7
ET DEMANDEUR-CEDANT
ALAN & HARRY INC.
861, route 143
Windsor QC J1S 2X2
MAINTIEN-TRANSFERT
9-M-512554-001A
Région 5 - Toutes matières

M95-04368-8
9028-7368 QUÉBEC INC.
3925, rue Leman
Laval QC H7E 4V7
ET DEMANDEUR-CEDANT
131602 CANADA INC.
11559, des Violettes
Montréal-Nord QC H1G 4M8
TRANSFERT: 2-M-512791-001B
Région 10 - Toutes matières M95-04370-4
Ducharme, Pierre
1540, rue Pieltte
Joliette QC J6E 3W2
ET DEMANDEUR-CEDANT
Bergeron, François
(Entreprises François Bergeron enr.)
804, rang St-Idore
Saint-Ignace-de-Loyola QC J0K 2P0
TRANSFERT: 3-M-514150-001A
Région 6 - Toutes matières

M95-04371-2
Sabourin, Serge
(Transport S. S. enr.)
2, 53^{ème} Avenue ouest
Blainville QC J7C 1M6
ET DEMANDEUR-CEDANT
Di Salvo, Mario
8960, boul. Des Galeries d'Anjou
Anjou QC H1J 2B8

TRANSFERT: 5-M-504514-003A
Région 10 - Toutes matières

M95-04372-0
BAU-VAL INC.
210, boul. de Montarville # 3006
Boucherville QC J4B 6T3
MAINTIEN SUITE A UNE FUSION
4-M-506718-025A à 4-M-506718-028A

Q95-03033-3
TRANSPORT MONIQUE THIBAUT INC.
31, Route Saint-Louis
Sainte-Félicité QC G0J 2K0
ET DEMANDEUR-CEDANT
Harrison, Kenneth
31, route St-Louis
Petit-Matane QC G0J 2K0
TRANSFERT: 1-Q-505220-001A
Région 1 - Toutes matières

Q95-03040-8
Quellier, Stéphane
95, rue Comeau app. 6
Sept-Îles QC G4R 1J6
ET DEMANDEUR-CEDANT
2948-5612 QUÉBEC INC.
1107, de la Rive, C.P. 731
Sept-Îles QC G4R 4K9
TRANSFERT: 9-Q-511030-001A
Région 9 - Toutes matières

Q95-03044-0
LES ENTREPRISES FORESTIERES J.P.
DESCHENES INC.
1089, Blondel
Baie-Comeau QC G5C 2G9
ET DEMANDEUR-CEDANT
FORTIN & LEVESQUE INC.
1400, boul. Industriel
Baie-Comeau QC G5C 1B9
TRANSFERT: 8-Q-511296-001A
Région 9 - toutes matières

Q95-03059-8
LES ENTREPRISES ALAIN MICHAUD INC.
125, rue Lévesque
Saint-Ludger-de-Milot QC G0W 2B0
ET DEMANDEUR-CEDANT
TRANSPORT J.H.C. INC.
4830, des Saules
La Doré QC G8J 1G9
TRANSFERT: 9-Q-508598-001A
Région 2 - Toutes matières

Q95-03063-0
ASPHALTE T.D.P. INC.
2087, rue Pasteur
Jonquière QC G7X 4H3
ET DEMANDEUR-CEDANT
2953-7859 QUÉBEC INC.
(Excavation M.G. enr.)
318, Route 373
Albanel QC G0W 1A0
TRANSFERT: 4-Q-511431-001A
Région 2 - toutes matières

Q95-03075-4
Boucher, André
(Terrassement André Boucher enr.)
479, Principale 2^{ème} Rang Est
Saint-Modeste QC G0L 3W0
ET DEMANDEUR-CEDANT
LES EQUIPEMENTS L.G.G. INC.
212 A, rue Témiscouata
Rivière-du-Loup QC G5R 2Y5
TRANSFERT: 4-Q-510995-001A
Région 3 - toutes matières

Q95-03076-2
TRANSPORTS LUDOVIC CYR INC.
432, route 132
Ste-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons
QC G0C 1P0
PROC.: BOUPRAGES & DERAICHE
ET DEMANDEUR-CEDANT
Cyr, Ludovic
route 132 Est
Ste-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons
QC G0C 1P0
TRANSFERT: 8-Q-502626-001A
Région 1 - toutes matières

Q95-03077-0
2736-7366 QUÉBEC INC.
425, St-Laurent
Saint-Siméon QC G0T 1X0
ET DEMANDEUR-CEDANT
PRAC - LES AVOCATS VEZINA POULIOT S.E.N.C.
ET DEMANDEUR-CEDANT
TRANSPORT BRUNO BOULIANNE LTEE
1825, 95^{ème} Rue
Saint-Georges-Est QC G5Y 5C2
PROC.: LES AVOCATS VEZINA POULIOT S.E.N.C.
MAINTIEN: 8-Q-507104-001A, 003A,
005A, 007A, 011A
TRANSFERT: 8-Q-507104-009A
Région 3 - toutes matières

Q95-03083-8
RAYMOND BOUCHER ET FILS INC.
9135, R.R. 1
Saint-Philibert QC G0M 1X0
ET DEMANDEUR-CEDANT
2544-7244 QUÉBEC INC.
9135, R.R. #1, C.P. 44
Saint-Philibert QC G0M 1X0
MAINTIEN-TRANSFERT:
6-Q-509714-007A
Région 3 - toutes matières

Q95-03085-3
SERVICE D'EPANDAGE DU LAC INC.
400, rang 4
Saint-Bruno QC G0W 2L0
ET DEMANDEUR-CEDANT
ENTREPRISE JEAN BOIVIN LTEE
206, St-Antoine
Ste-Sophie-de-Lévis QC G0X 3C0
TRANSFERT: 7-Q-504839-003A
Région 2 - Toutes matières

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M95-04328-2
POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC REGION 06 INC.
1800, bl. Marie-Victorin #201
Longueuil QC J4G 1Y9
PROC.: PERREAU & TRUDEAU s.e.n.c.
DEMANDEURSE-CONJOINTE
SOUS-POSTE DE CAMIONNAGE
JOLIETTE-BERTHIER INC.
815, chemin des Prairies
Joliette QC J6E 3Z1
O.M.G. TRANSPORT INC - INTIMÉ(E)
653, de l'Eglise
Saint-Amable QC J0L 1N0
REVOCATION: 3-M-5105

COMPTES RENDUS BOURSIERS

Plusieurs signes baissiers

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

À New York, l'indice moyen de tous les titres menace encore son support à court terme (A) ainsi que sa tendance haussière à court terme. Dans tout cela, l'industriel continue de plafonner, les transports chutent fortement et les services publics sont plus faibles que forts. Le marché étant au haut de son couloir haussier, une correction plus importante ne surprendrait pas. À Toronto, aucun secteur ne montre de continuité haussière à court terme. La majorité d'entre eux se sont d'abord déplacés de côté et le mouvement s'est étendu à l'ensemble des secteurs par la suite. Le TSE 300 continue de descendre vers son support de 4650 points après avoir brisé sa tendance haussière (C). On a donc eu la première sonnerie d'alarme et la deuxième est au bris du support. Parmi les secteurs qui résistent le mieux à la correction, on retrouve la gestion, les minières et les pétrolières. Les deux premiers menacent quand même leur support à court terme. Les pétrolières et les communications sont pratiquement les seuls secteurs à demeurer dans leur couloir haussier à court terme. Les aurifères, les services financiers et les industrielles sont tout juste sortis de leur couloir haussier et il y a un danger qu'ils continuent à la baisse comme les forestières et le détail, qui chutent depuis longtemps, et la consommation, qui vient de décrocher. Une erreur s'est glissée hier où je mentionnais que BioChem était responsable de la chute du détail. On aurait dû lire «la consommation» au lieu «du détail». Pour conclure, disons que la dynamique haussière est interrompue. Plusieurs secteurs sont baissiers depuis un certain temps. Plusieurs autres ont brisé cette semaine leur tendance haussière et d'autres menacent de suivre le mouvement des autres. On n'a pas d'autre choix que de prendre quelques profits par mesure de sécurité au cas où la correction amènerait l'ensemble des secteurs plus profondément en correction ou en marché baissier général. Conservez tous les titres qui demeurent en tendance haussière mais si plusieurs titres brisent leur tendance haussière, agissez partiellement avant qu'ils ne soient rendus trop bas.

INDICE COMPOSÉ NEW-YORK (X-NYA NYSE)



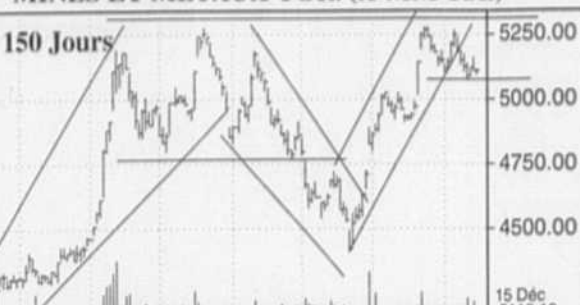
BOURSE DE TORONTO TSE 300 (X-TT TSE)



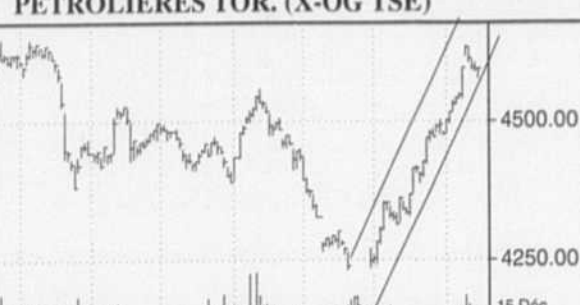
GESTIONS TOR. (X-MG TSE)



MINES ET MÉTAUX TOR. (X-MM TSE)



PÉTROLIÈRES TOR. (X-OG TSE)



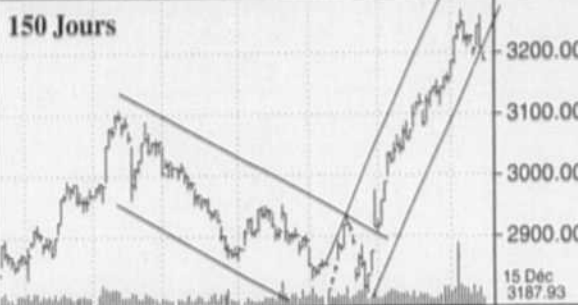
AURIFÈRES TOR. (X-GL TSE)



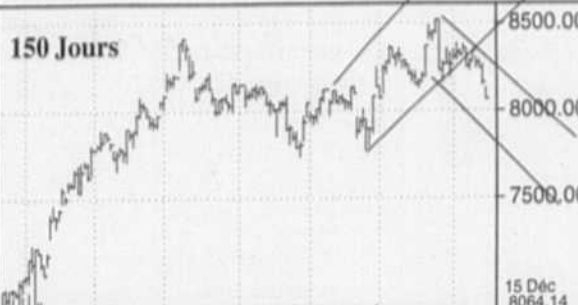
SERVICES FINANCIERS TOR. (X-FS TSE)



PRODUITS INDUSTRIELS TOR. (X-IP TSE)



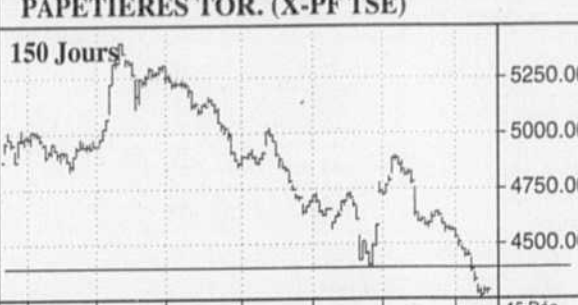
PRODUITS CONSOMMATIONS (X-CP TSE)



DÉTAILS (X-MR TSE)



PAPETIÈRES TOR. (X-PF TSE)



DECISION-PLUS

VIDÉOCASSETTE GRATUITE

Découvrez un autre aspect de la

bourse avec Michel Carignan

(514)392-1366

BOURSE DE MONTRÉAL

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
XIM:Indice du marché	12384	2311.24	-6.92	-0.3
XCB:Bancaria	3035	2800.74	-2.12	-0.1
XCO:Hydrocarbures	2241	1714.69	-7.16	-0.4
XCM:Mines et métaux	3910	3095.77	+8.32	0.3
XCF:Produits forestiers	745	2557.66	-	-
XCI:Bien d'Équipement	2583	2296.28	-13.59	-0.6
XCU:Services publics	2344	1947.11	-4.93	-0.3

BOURSE DE TORONTO

	Volume	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
TSE 35	14687	247.31	-0.67	-0.3
TSE 100	*	284.31	-0.58	-0.2
TSE 200	*	278.48	-	-
TSE 300	30919	4672.85	-7.90	-0.2
Institutions financières	3036	3603.69	-3.09	-0.1
Mines et métaux	2029	5110.16	+0.12	0.0
Pétrolières	6834	4593.49	+0.45	0.0
Industrielles	5201	3187.93	-19.58	-0.6
Aurifères	3606	10499.54	+63.70	0.6
Pâtes et papiers	2883	4294.20	+3.34	0.1
Consommation	1268	8064.14	-94.47	-1.2
Immobilier	137	1656.40	-4.67	-0.3
Transport	628	4827.59	-8.93	-0.2
Pipelines	679	3895.53	-11.40	-0.3
Services publics	1483	3425.49	-15.85	-0.5
Communications	1275	8246.35	-16.05	-0.2
Ventes au détail	1006	3743.39	-9.18	-0.2
Sociétés de gestion	848	5416.27	+25.59	0.5

BOURSE DE VANCOUVER

Indice général	31180	776.43	+0.98	0.1
----------------	-------	--------	-------	-----

MARCHÉ AMÉRICAIN

	Volume	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
30 Industrielles	65519	5176.73	-5.42	-0.1
20 Transports	7436	2033.62	-25.00	-1.2
15 Services publics	10387	221.98	+0.91	0.4
65 Dow Jones Composé	83343	1715.77	-7.22	-0.4
Composite NYSE	*	328.66	-0.44	-0.1
Indice AMEX	*	544.96	-1.58	-0.3
S&P 500	*	616.34	-0.58	-0.1
NASDAQ	*	1030.48	-7.71	-0.7

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
NHC COMM INC	5919	1.35	1.20	1.20	-	-
MVP CAP CP RV	1349	0.03	0.02	0.03	-	-
PLACER DOME INC	1061	33.63	33.13	33.63	+0.38	1.1
INVERNESS PETROL	981	6.88	6.88	6.88	-	-
SHERITT PAT	928	1.41	1.25	1.36	-0.14	-9.3
KIMPEX INTL INC	874	0.32	0.25	0.25	-0.01	-3.8
BCE INC	841	45.75	45.13	45.38	-0.38	-0.8
NOVA CP	788	10.75	10.50	10.63	+0.13	1.2
ALCAN ALUM LTD	783	44.00	43.63	43.63	-0.25	-0.6
CDN AIRLINES R WT	772	0.03	0.03	0.03	-	-

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
TANDEM RES LTD	643	0.75	0.40	0.62	+0.22	56.0
GLOBAL (GMP)	567	1.80	1.75	1.80	+0.10	5.9
BIOCHEM PHARMA	303	45.50	42.75	44.50	+1.50	3.5
BRESCA RES LTD	268	6.25	5.98	5.63	-	-
RICHMOND MINES	324	3.25	3.05	3.25	+0.10	3.2
BIONAIRE INC	253	0.85	0.75	0.83	+0.03	3.8
PARK MEDITECH INC	225	0.65	0.53	0.59	+0.08	15.7
AGRA INDUS LTD B	221	8.50	8.50	8.50	-0.13	-1.5
NOT AVAILABLE	*	0.00	0.00	0.00	-	-
ABL CANADA INC	193	2.60	2.54	2.55	-0.10	-3.8

COMPTES RENDUS BOURSIERS

52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Volume	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Bas	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Haut	Bas	Clôt.	Var

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-0902, LE PERCEPTEUR DE LA COUR MUNICIPALE, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Ford, modèle Continental, immatriculé ZKV 812, n/s: 5Y81A845096; 1 table en bois antique avec six chaises. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

ORENIER POISSANT & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE, Lemoine, le 13 décembre 1995.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Ford, modèle Continental, immatriculé ZKV 812, n/s: 5Y81A845096; 1 table en bois antique avec six chaises. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO. 623 988 046, ANDRÉ TANGUY, en qualité de percepteur, demandeur, vs- FRANK BRODEUR, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 2536 rue St-Césaire, en la cité Mariville, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Ford, modèle Continental, immatriculé ZKV 812, n/s: 5Y81A845096; 1 table en bois antique avec six chaises. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Ordonnances

Avis est donné que le Comité exécutif, à son assemblée du 13 décembre 1995, a édicté les ordonnances suivantes:

- 2 Ordonnance sur les exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis
- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5884, a. 3)

214 Ordonnance relative à l'événement "Tout le monde dans maison"

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, a. 8)

Montréal, le 16 décembre 1995

Le greffier,
Léon Laberge

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

MONTREAL

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c.

Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No.: 500-05-0005245-947
500-18-000187-956

COMPAGNIE TRUST ROYAL, fiduciaire de **COMPAGNIE D'ASSURANCE STANDARD LIFE**, partie demanderesse contre **CYTRIN INDUSTRIAL CORPORATION** et **Mario CYTRINBAUM** et **Brian CYTRINBAUM**; partie défenderesse et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MONTREAL**; mis-en-cause.

«Un emplacement situé sur la rue Sherbrooke Ouest, cité de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme suit:

1. La subdivision UN du lot originaire numéro MILLE HUIT CENT QUARANTE-SEPT (1847-1) au cadastre officiel du Quartier St-Antoine, cité de Montréal, circonscription foncière de Montréal;
2. La subdivision UN du lot originaire numéro MILLE HUIT CENT QUARANTE-HUIT (1848-1) au cadastre officiel du Quartier St-Antoine, cité de Montréal, circonscription foncière de Montréal;
3. La subdivision UN du lot originaire numéro MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF (1849-1) au cadastre officiel du Quartier St-Antoine, cité de Montréal, circonscription foncière de Montréal;

Avec l'immeuble dessus construit portant le numéro civique 475 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3A 2L9.

Le tout sujet à une servitude de vue créée suivant un acte publié en ladite circonscription foncière sous le numéro 4237508.

La mise à prix est fixée à 2 730 000,00 \$, soit un montant de 2 000 000,00 \$ qui représente 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives et une somme de 730 000,00 \$ pour les biens meubles qui le garnissent, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc, l'immeuble et les biens meubles qui le garnissent sont au jugement du 1^{er} décembre 1995 par Me Odette Gauthier, greffière spéciale, au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le DIX-NEUVIEME (19e) jour de JANVIER 1996 à DIX (10) heures.

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c.

Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No.: 500-05-01817-914
500-18-000364-928
Bref note: Cour Municipale de Montréal 64-00422
500-18-000157-959

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, société de fiducie légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, district de Montréal et une succursale au 955, boul. Saint-Jean, Pointe-Clair, partie demanderesse contre **Dany DAMOURS**, étudiant et **Jean-Marc DAMOURS**, homme d'affaires, tous deux domiciliés et résidant au 6970, 31e Avenue à Montréal, district de Montréal, et **Raymond PERRIN**, homme d'affaires et **André ALLARD**, femme d'affaires, tous deux domiciliés et résidant au 15320, rue Notre-Dame à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, et **Sylvain FORTIER**, homme d'affaires, domicilié et résidant au 6910, rue Touraine à Saint-Léonard, district de Montréal, et **Berthe GUILLEAUME**, opératrice et **Solon BELLEFLEUR**, gérant, tous deux domiciliés et résidant au 6334, rue Saint-Dominique à Montréal, district de Montréal; partie défenderesse et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MONTREAL**; mis-en-cause.

L'immeuble ci-après décrit, appartenant aux défendeurs, Bernadette GUILLEAUME et Solon BELLEFLEUR, savoir:

«Un emplacement ayant front sur la rue Bourbonnière en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro DIX-HUIT (18-493), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelega; avec une servitude de vue créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal, sous le numéro 3487158. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve d'aucune sorte, cet immeuble a été incendié.»

La mise à prix est fixée à 7 025,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le VINGT-TROISIEME (23e) jour de JANVIER 1996 à DIX (10) HEURES.

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c.

Canada - Province de Québec
Cour du Québec - District de Montréal
No.: 500-02-02214-923
500-18-000168-956

MONSIEUR PIERRE GOSSELIN, faisant affaires sous la raison sociale de **LES PETITES MAISONS GOSSELIN ENR.**, résidant et domicilié au 6012 de la rue Hurléau, en la cité et district de Montréal; partie demanderesse contre **MADAME Diane LAURIN**, domiciliée et résidante au 1641, de la rue De Biencourt, à Côte St-Paul, dans le district de Montréal; partie défenderesse et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MONTREAL**; mis-en-cause.

La demie indivise appartenant à Madame Diane LAURIN.

«Un immeuble ayant front sur la rue De Biencourt, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot DEUX CENT DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF (4689-202) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Montréal.

Avec un bâtiment y érigé portant les numéros 1841 et 1843 de l'adresse rue De Biencourt, ville de Montréal, province de Québec, H4E 1T6.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de vue créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 2593615.

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 22 550,00 \$ soit 50%

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c.

Canada - Province de Québec
Cour Supérieure - District de Montréal
No.: 500-05-000152-950

LE GROUPE CENTCO INC., personne morale de droit privé, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 6500, rue St-Jacques ouest, en la ville de Montréal, province de Québec, H4B 1T6, district de Montréal; partie demanderesse contre **2737515 CANADA INC.**, personne morale de droit privé ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 3333, boul. Graham, suite 600, ville Mont-Royal, province de Québec, H3R 3L5, district de Montréal; partie défenderesse et **L'OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITE DES DROITS POUR LA CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MONTREAL**; mis-en-cause.

«Un certain emplacement portant le numéro civique 3433, de la rue Durocher en la ville de Montréal, province de Québec, H2X 2C8, ayant front sur la rue Durocher, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, à savoir:

- a) les lots numéros SEPT et HUIT de la subdivision officielle du lot originaire numéro CINQUANTE-CINQ (55-7 et 55-8) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal;
- b) la plus grande partie du lot numéro SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE-CINQ (55-PT. 6) dudit cadastre, bornée au sud-ouest par la rue Durocher à Montréal (apparaissant sur l'original), au nord-ouest par le lot numéro 55-5, au nord-est, nord-ouest et sud-ouest par une autre partie du lot numéro 55-6, au nord-est par le lot numéro 55-9 (ruelle) et au sud-est par le lot numéro 55-7.

Mesurant vingt pieds (20') dans sa ligne sud-est le long de la limite de la rue Durocher à Montréal, dix pieds (10') dans sa ligne nord-ouest le long de la limite du lot numéro 55-5, un pied et dix centièmes de pied (1,10') dans sa ligne sud-est le long de la limite d'une partie du lot 55-6, un pied et dix centièmes de pied (1,10') dans sa ligne nord-ouest le long de la limite d'une partie de lot 55-6, quarante et un pieds et soixante-neuf centièmes de pied (41,69') dans sa ligne nord-ouest le long de la limite du lot 55-5, vingt pieds (20') dans sa ligne nord-est et conformément à son occupation parudit cent pieds (108) (cadastre 108 pieds) dans sa ligne sud-est. Contenant une superficie de deux mille quatre-vingt-dix-huit et un dixième de pieds carrés (2 098,1 p.c.).

Avec édifice ci-dessus érigé portant le numéro civique 3433 de la rue Durocher à Montréal, duquel le mur nord-ouest est mitoyen, le tout tel qu'il apparaît des dispositions d'un acte de vente de mitoyenneté enregistré au bureau de la division d'enregistrement sous le numéro 1701897.

Avec un droit de passage dans la rue arrière composée de la subdivision NEUF du lot numéro CINQUANTE-CINQ (55-9) et subdivision CENT QUATRE-VINGT-DIX de la subdivision QUATRE (44-190) aux plan et livre de renvoi officiels, et dans la ruelle s'y reliant menant à la rue Durocher, Montréal.

Tel que ledit immeuble se trouve présentement, avec tous ses droits, servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de quelque nature de la part du vendeur.»

La mise à prix est fixée à 598 875 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la Loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le PREMIER (1er) FEVRIER 1996 à ONZE (11) heures.

Avis de vente immobilière en vertu de l'article 670 C.p.c.

Canada - Province de Québec
Cour du Québec - District de Montréal
No.: 500-02-02214-923
500-18-000168-956

MONSIEUR PIERRE GOSSELIN, faisant affaires sous la raison sociale de **LES PETITES MAISONS GOSSELIN ENR.**, résidant et domicilié au 6012 de la rue Hurléau, en la cité et district de Montréal; partie demanderesse contre **MADAME Diane LAURIN**, domiciliée et résidante au 1641, de la rue De Biencourt, à Côte St-Paul, dans le district de Montréal; partie défenderesse et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITE DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MONTREAL**; mis-en-cause.

La demie indivise appartenant à Madame Diane LAURIN.

«Un immeuble ayant front sur la rue De Biencourt, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot DEUX CENT DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF (4689-202) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Montréal.

Avec un bâtiment y érigé portant les numéros 1841 et 1843 de l'adresse rue De Biencourt, ville de Montréal, province de Québec, H4E 1T6.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude de vue créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 2593615.

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 22 550,00 \$ soit 50%

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jetta, couleur or, immatriculé QMS 154, n/s: WVWCA0164HW349183. Condition: ARGENT COMPTANT. PIERRE TURGEON, huissier, 466-2628.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO. 94-00112-5, LA VILLE DE GREENFIELD PARK, demanderesse, vs- BERNARD DANDURAND, défendeur. Le 28 décembre 1995, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 125 Rang St-Claude, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Volkswagen, modèle Jet

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I • N • D • E • X

100 • 199

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Achat-vente-échange

100 Visites libres

101 Propriétés à vendre

103 Condominiums et co-propriétés

105 Propriétés à louer

115 Extérieur de Montréal

120 Laurentides

121 Cantons de l'Est

125 Hors-frontières

132 Maisons de campagne

133 Chalets

134 Terres-fermes

135 Terrains

150 Transactions diverses

151 Services immobiliers

Location

160 App. et log. à louer

164 Condominiums à louer

175 Maisons de campagne à louer

176 Chalets à louer

200 • 299

IMMOBILIER COMMERCIAL

Achat-vente-échange

201 Propriétés commerciales

203 Propriétés industrielles

205 Espaces commerciaux

210 Commerces à vendre

220 Entrepôt (Vente-location)

230 Gestion immobilière

Location

250 Bureaux à louer

255 Espaces comm. et ind. à louer

275 Locaux à louer

300 • 399

MARCHANDISES

301 Oeuvres d'art

303 Antiquités

313 Orfèvres

314 Bureaux

315 Téléphone

318 Mobilier de bureau et acc.

320 Ameublement

335 Bois de foyer

350 Animaux

400 • 499

OFFRES D'EMPLOIS

401 Postes cadre et professionnel

402 Éducation

405 Santé + serv. communautaires

408 Secteur culturel

410 Bureaux

415 Secteur informatique

420 Secteur vente

435 Restaurants et hôtellerie

440 Services domestiques

455 Emplois partiels + saisonniers

500 • 599

PROPOSITIONS D'AFFAIRES

ET DE SERVICES

501 Occasions d'affaires

508 Services financiers

510 Comptabilité

512 Déclaration d'impôts

515 Informatique et bureautique

520 Préparation de C.V.

522 Traitement de texte

523 Traduction, rédaction

529 Services professionnels

530 Cours

540 Santé

542 Massothérapie

543 Psychothérapie

544 Croissance personnelle

545 Cartomancie, astrologie

550 Voyages

555 Garderie

560 Entretien, rénovation

564 Décoration intérieure

570 Terrassement, paysagistes

575 Déménagement

600 • 699

VEHICULES

675 Bateaux, yachts, voiliers

695 Automobiles

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H00Pour placer, modifier ou annuler votre
annonce, téléphonez avant 14 h 30
pour l'édition du lendemain.Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS MasterCard VISA

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

PLATEAU, 6 1/2, métro Laurier, planchers pin, ensoleillé, stat., tranquille, libre 1er janv. 7355. 844-0997.

PRES U DE M

Sous-loc., grand 7 1/2, partiellement meublé, libre imm., 8505. 735-3120.

SUPERBE 5 1/2, haut de cottage, près Sanctuaire, très éclairé, lav./séch., immense terrasse privée sur le toit, 1er janv., 11355. 739-3424.

164

CONDOMINIUMS À LOUER

TRES PROPRE, grand 4 1/2, nœ, marché Atwater, paysage, 2e étage, 760\$/m. Après 18h: (819)346-5561.

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

CANNES App. grand standing, 100 m, terrasse, piscine, vue imprenable sud. Juin/sept., min. 2 sem. Salons/manger, pour 2 couples, avec voiture, 932-9321.

GUADELOUPE Pointe des Châteaux, Villas, 7005 (2,500 ft)/sem. (514)460-7660.

175

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ORFORD, près des pentes de ski, 3 c.c., Louer saison, 25005. (514)584-2007.

176

CHALET À LOUER

ORFORD, EASTMAN, 23 décembre au 13 janvier, 13505 pour 3 semaines ou 550\$/semaine. (514)464-5732.

180

A PARTAGER

PIED-A-TERRA Métro Outremont, gr. chambre, éclairée, dans 6 1/2, pour n.f. et tranquille. 279-3878.

185

CHAMBRES ET PENSIONS

OUTREMONT, près métro, chambre/studio, joliment meublé et décoré. Frigo et tél. privés. Cuisine. Tout inclus. 270-4932.

POUR ÉTUDIANT. Beau grand salon double, meublé, ensoleillé, cuisine équipée, lav./séch. 350\$/mois. Louise, 527-1975.

190

GARAGES À LOUER

2247 ED. MONTPEIT: Sterling/Willowdale, stationnement chauffé disp. 271-4168.

251

BUREAUX À LOUER

Près Radio-Canada

Métro Beaudry

4 ESPACES DE BUREAU

125 à 300 p.c.

(ensemble ou séparément)

Pour organismes

sans but lucratif

1,40 \$/p.c. tout compris

Disponible 1er janvier

526-9196

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 300 à 1 800 p.c. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

259

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

OUTREMONT, Laurier/de l'Épée, 650 p.c., tout compris. Aussi 1 500 p.c., libre. 733-1228.

301

OEUVRES D'ART

COLLECTION PARTICULIÈRE

Alleyne, E. (1966), acrylique (Paris)

Brandtner, F. (1958), petite huile

Duroin, R. (1992), sculpture 12x30

Dufour, M. (1985 & 1993), acryliques

Hopkins, T. (1972), fusain-pastel

Johnson, H. (1993), fusain-pastel

Lacroix, P. (1969-93), fusains

Whitmore, L. (1987), suite (3) mixte

Etc...

Appels sérieux s.v.p. À l'unité, ou ensemble négociable 529-9277

307

LIVRES / DISQUES

COLLECTION COMPLETE AGPFS revues et livres depuis 1976. 737-5515.

UN CHOIX VARIÉ de disques compacts neufs à vendre. 4 à 5\$/ch. Richard: 342-9111, 233-1630.

318

MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION. + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051.

Les Aménagements F.B. Inc.

320

AMEUBLEMENT

CAUSEUSE en cuir noir, design moderne. Presque neuve. Valeur de 1 000\$, sur demande 450\$. 484-9883.

325

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO A QUEUE Chickering, 5 pl., Touches ivore, cordes origine, belle sonorité. Marteaux et étouffoirs remplacés. 733-3578.

PIANO STEINWAY 5'6", acajou, 1911, excellente condition. 15 000\$ (négociable). 767-7036, 455-7395.

380

ON DEMANDE

ACHETERAIS CAMÉRA VIDÉO SONY 8 mm., TRS1, 71 ou 81. 625-4327.

390

DIVERS

A QUI LA CHANCE !!! Machines à boules reconditionnées. Grand choix. À bon prix. Richard: 342-9111, 233-1630.

AUBAINE

2 autos téléguidées à vendre:

• 1 Schumacher Top Cat 1/10

• 1 Bolink Eliminator 1/10

• 1 chargeur Tekin peak

• 1 speed contrôle Novak

• 1 télécommande

• 1 Fubab Magnum Jr

• 2 moteurs, 2 batteries

• 1 une boîte de transport avec livre et auto-collant

Le tout d'une valeur de 1 200\$ pour seulement:

450\$

Pour renseignements:

Jour 985-3352 Soir 858-9192

405

SANTÉ, SERVICES COMMUNAUTAIRES

URGENT

Professionnel en santé mentale
(de préférence en psychologie)

- Parfaitement bilingue
- Poste à temps plein
- Endroit: Port Cartier
- Début du contrat: 08 janvier 1996

Envoyer c.v. avant le 22 décembre 1995:

Par fax à l'attention de Chantal Lacombe 418-766-5181

Par courrier à l'attention:

Clinique de consultation L'Éveil

Place du commerce

C.P. 63001

Île des Soeurs, Québec

H3E 1V6

390

DIVERS

POUR PARTY DE NOËL. Juke-Box rempli de 45 tours. À vendre à bon prix. Richard: 342-9111, 233-1630.

AUBAINE. Table de pool en ardoise, 4 X 8, reconditionnée, avec accessoires. Richard: 342-9111, 233-1630.

450

EMPLOIS DIVERS

RECHERCHE MAQUILLEUR Technique 4 bulles, 5 ans d'expérience minimum. 278-6758.

502

FRANCHISES

CELLULAIRES Intrubrain, paget, satellite. Franchises disp. partout. Très hauts revenus. Plus de 100 magasins. Requis 25 000\$. (514)981-5706.

530

COURS

ANGLAIS INTENSIF prof diplômée de McGill. Privé et semi-privé. 849-5484.

ESPAGNOL, ANGLAIS, FRANÇAIS. Petits déjeuners linguistiques. Samedi ou dimanche. Aussi cours en semaine. Méthode audio-visuelle. Conversation. Message: 738-9019.

542

MASSOTHÉRAPIE

CHINOIS, SUÉDOIS, RUSSES 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917

546

CARTOMANCIE, ASTROLOGIE

SALIM, médium clairvoyant africain résoud problèmes: amour, chance, argent, réconciliation entre couples, retour de l'être aimé. Résultats rapides & satisfaisants. 725-5973.

560

ENTRETIEN, RÉNOVATION

CONSTRUCTION & RÉNOVATION L'excellence à prix abordable. 25 ans d'expérience. Travail soigné. 739-9138, b.v. #2.

565

RESTAURATION DE MEUBLES

SPECIALISTE en restauration et finition de meubles anciens, décapage de boiseries. Estimation: 521-9012.

575

DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel, attentionné VINCENT, 946-9553

GILLES JODIN TRANSPORT INC Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

450

EMPLOIS DIVERS

Rabais Campus Journaux et magazines

Nous recherchons des représentant(e)s pour nos promotions de ventes d'abonnements par kiosques du DEVOIR pour les campus étudiants de Montréal, Québec, Ottawa, Sherbrooke, Trois-Rivières et Chicoutimi.

EXIGENCES: Dynamisme, aptitudes à la vente, disponibilité et bonne présentation

SALAIRE: 7,50 \$ à 9,00 \$/heure

DURÉE: Jusqu'à 4 semaines

POUR INFORMATIONS (de 9h à midi):

Montréal: (514) 982-0180

Extérieur: 1 (800) 265-0180

(sans frais)

DÉCÈS



Un don

AUX ŒUVRES
du Cardinal Léger
exprime vos condoléances et
aide les plus
pauvres du monde;
ceux d'ailleurs et
ceux d'ici.

Utilisez les cartes dans
les maisons funéraires.
Nous enverrons votre
message de sympathie à la
famille éplorée.

Pour information:
(514) 495-2421

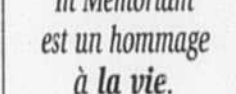


In Memoriam

Une rose
ne dure que
quelques jours.

Le cœur
doit durer toute
la vie.

Le don
In Memoriam
est un hommage
à la vie.



FONDATION
DES MALADES
DU CŒUR
DU QUÉBEC

Tél.: (514) 871-1551
1-800-567-8563



IN MEMORIAM

Donner,
c'est plus facile
que jamais.

Composez :
1 800 567-7366

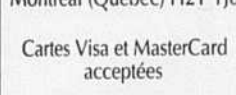
À Montréal :
(514) 843-3667

Télécopieur :
(514) 843-9366

DONS IN MEMORIAM DU QUÉBEC
376A, boul. Saint-Joseph Est,
Montréal (Québec) H2T 1J6

Cartes Visa et MasterCard
acceptées

No d'enregistrement :
0964908-03



VENEZ VOTRE AUTO

Pour
seulement
25⁵⁰\$,

annoncez
votre auto
sur 3 lignes
durant

6 jours consécutifs.

8,50\$ la ligne
supplémentaire

Il est possible
d'annuler
la parution
des annonces,
mais la facturation
demeure
inchangée.

De plus,
aucune
modification
ne peut être
apportée
au texte après
la première parution.</

SPORTS

Montréal à Chicago hier

Poulin devra en donner plus

Chicago (PC) — Si jamais Réjean Houle a le goût d'une autre transaction, il pourrait regarder du côté de Chicago où se trouve un jeune Québécois talentueux mais malheureux au sein d'un quatrièm

Patrick Poulin n'a pas fait de détour quand on lui a demandé s'il croyait avoir la confiance de son entraîneur Craig Hartsburg: «Je ne peux pas dire oui», a-t-il répondu. «Il doit mieux jouer, affirme Hartsburg. Il peut nous en donner plus. Il peut s'impliquer davantage physiquement et marquer plus de buts.»

Questionné sur son intérêt à l'endroit de cet ailier gauche de 22 ans, hier, Mario Tremblay a pour sa part répondu par une moue qui voulait dire que ce n'est pas un joueur qui l'a spécialement impressionné.

Poulin a été un choix de première ronde, le neuvième en tout et le premier Québécois sélectionné au repêchage de 1991, par les Whalers de Hartford. Il a connu une saison de 20 buts à 19 ans mais il a été échangé l'année suivante en compagnie d'Eric Weinrich, en retour de Steve Larmer et Bryan Marchment, et il a marqué 14 buts au total.

L'ancien du Laser de Saint-Hyacinthe est un joueur rapide, habile et robuste auquel on s'entend pour reconnaître un talent certain.

Mais les choses ne vont pas très bien pour lui présentement: l'athlète de Vanier, près de Québec, a fini par esquiver un sourire au cours de l'entrevue seulement quand on lui a demandé des nouvelles de sa petite fille de quatre mois, qui semble ensoleiller son existence plus que sa profession de joueur de hockey par les temps qui courent.

16^e semaine d'activité dans la LNF

Le sens de la chute

ROBERT SALETTI COLLABORATION SPÉCIALE

À deux petits matchs du photo-finish, 21 équipes sur 30 se disputent une place en ronde éliminatoire, une de moins que le record de 22 établi l'an dernier. À ce stade-ci, trois équipes seulement sont assurées d'en être: Dallas, Pittsburgh et Kansas City. Les 18 autres bataillent pour les neuf places qui restent. Aucune ligue professionnelle digne de ce nom ne peut prétendre à une telle parité, à un tel suspense et à un tel sens du drame et de la chute. Démêlons tranquillement l'écheveau.

Miami (8-6) à Buffalo (9-5)

Un match important entre deux équipes qui contrôlent leur destinée. Les Dolphins (négligés par trois points) doivent vaincre la température qui sévit à Buffalo en décembre et des Bills qui semblent avoir retrouvé leurs moyens offensifs. Mais Dan Marino ne craint pas le froid. Statistiquement parlant, les deux défenses se valent (15^e et 16^e) sauf que Buffalo domine la ligue pour les sacs du quart (avec un différentiel de plus 20). À surveiller: Bruce Smith et Bryce Paup contre Richmond Webb et Keith Sims, quatre lignards (comme disait Yves Létourneau) élus au prochain Pro Bowl. Les hommes de Marv Levy devraient profiter du retour d'André Reed pour mettre la main sur le titre de la section Est et couronner ainsi une saison surprenante. Dolphins 20, Bills 27.

SD (7-7) à Indianapolis (8-6)

Une victoire des Colts conjuguée à une défaite des Dolphins leur ouvrirait la porte des éliminatoires. Les

Chargers (négligés par trois points) ont besoin de deux victoires et de beaucoup d'aide d'ici la fin. Le retour du porteur Natrone Means tombe à point. Les Colts peuvent, eux, compter sur le retour de Jim Harbaugh, guéri d'une opération mineure au genou, qui continue, contre toute attente, de dominer le classement des quarts-arrière. Mais Marshall Faulk a une saison en dents de scie (107 verges dans les deux derniers matchs). Comme par hasard, la défense terrestre des Chargers connaît un regain, ne concédant que 58 verges durant la même période. Chargers 27, Colts 24.

Minnesota (8-6) à SF (10-4)

Les deux équipes de l'heure dans l'Association nationale. Les 49^{ers} (favoris par 14 points) ont gagné leurs cinq derniers matchs, les Vikings cinq de leurs six derniers. Warren Moon, auteur de 18 passes de touché et seulement cinq interceptions lors de ces rencontres, jouent comme à ses plus beaux jours. La défense du San Francisco, par ailleurs, domine la ligue avec 26 interceptions et a compté elle-même six touchés, un sommet également. Un match qui met aux prises deux des trois meilleures défenses au sol de la ligue, deux des meilleurs receveurs (Jerry Rice et Chris Carter) et deux équipes qui ont une fiche cumulative de 22-7 en décembre depuis 1992. Un festival aérien à prévoir pour le traditionnel match du lundi soir. Le problème pour les Vikings, c'est que les 49^{ers} ne sont pas encore assurés d'une place en ronde éliminatoire. Vikings 17, 49^{ers} 34. (Cumulatif: 21 en 32 sans la cote, 18 en 32 avec la cote)

SKI ACROBATIQUE

Les Canadiens 4^e et 5^e

La Plagne, France (PC) — Les skieurs canadiens ont obtenu une quatrième et une cinquième positions, hier, lors de la deuxième épreuve de la saison de la Coupe du monde de ski acrobatique.

Caroline Olivier de Lac Beauport a inscrit 157,64 points en finale et elle a raté de peu le podium. Elle a été devancée par la Suissesse Colette Brand (169,06), l'Australienne Kristie Marshall (167,90) et la Russe Natalya Orekhova (159,12).

Chez les messieurs, le médaillé de bronze aux Jeux olympiques Lloyd Langlois de Magog a terminé au cinquième rang pour la deuxième semaine d'après.

Suprême Seizinger

Katja Seizinger a rétabli sa suprématie et mis un terme à la belle série de sa rivale Picabo Street en remportant, hier, la descente de Saint-Anton.

L'Allemande, championne olympique, a triomphé sur la piste du Kandahar baignée de soleil.

L'Américaine Picabo Street, qui restait sur six victoires consécutives en descente, a dû se contenter de la sixième place dans la station autrichienne.

Heidi Zurbriggen, toujours à la recherche de la première victoire de sa carrière, a dû se contenter de la deuxième place devant Alexandra Meissnitzer.

La jeune Autrichienne, révélation du début de saison avec une victoire la semaine dernière dans le super-g de Val d'Isère, a terminé en troisième place.

L'Ontarienne Kate Pace-Lindsay n'a pas terminé l'épreuve.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Hier
Colorado à Hartford
Rangers à Buffalo
New Jersey à Detroit
Montréal à Chicago
Pittsburgh à Dallas
Edmonton à Winnipeg
Ottawa à Anaheim

Ce soir
Calgary à Boston
Hartford à Islanders
Philadelphie à Montréal
Buffalo à New Jersey
Rangers à Washington
Florida à Tampa Bay
San Jose à St. Louis
Toronto à Los Angeles

CONFÉRENCE DE L'EST

Section Nord-Est					
M	G	P	N	BP	BC
Pittsburgh	28	19	6	3	141
Montréal	28	14	12	2	90
Buffalo	29	12	14	3	87
Boston	29	11	14	4	100
Hartford	28	10	16	2	68
Ottawa	29	7	21	1	73

Section Atlantique

M	G	P	N	BP	BC
Florida	32	22	8	2	110
Rangers	33	20	8	5	118
Philadelphie	31	19	8	4	113
Tampa Bay	31	13	13	5	88
Washington	29	13	13	3	80
New Jersey	30	13	14	3	77
Islanders	30	7	20	3	84

CONFÉRENCE DE L'OUEST

Section Centrale					
M	G	P	N	BP	BC
Detroit	29	20	7	2	115
Toronto	30	15	10	5	96
Chicago	30	12	11	7	100
St. Louis	31	13	13	5	82
Winnipeg	30	13	14	3	107
Dallas	27	9	12	6	77

Section Pacifique

M	G	P	N	BP	BC
Colorado	31	18	9	4	137
Los Angeles	31	13	12	6	102
Anaheim	32	12	17	3	98
Vancouver	29	9	12	8	104
Edmonton	31	10	15	6	83
Calgary	31	7	17	7	85
San Jose	31	6	21	4	90

FOOTBALL

LIGUE NATIONALE

Samedi
Min'ta 27 Cleveland 11
San Diego 28 Arizona 25
Dimanche
Buffalo 45 St. Louis 27
N.-Angleterre 31 Jets 28
India/Is 41 Jacksonville 31
Atlanta 19 N.-Orléans 14
SF 31 Caroline 10

Le samedi 16 décembre
N.-An'terre à Pittsburgh
Green Bay en N.-Orléans
Dimanche 17 décembre
Jacksonville à Detroit
Miami à Buffalo
Cincinnati à Cleveland
Jets à Houston
Atlanta à Caroline

Arizona à Philadelphie
Tampa Bay à Chicago
Washington à St. Louis
Denver à Kansas City
San Diego à Indianapolis
Giants à Dallas
Oakland à Seattle
Le lundi 18 décembre
Minnesota à SF

CONFÉRENCE AMÉRICAINE

Section Est					
G	P	N	Moy.	Pp	Pc
Buffalo	9	5	0	.643	310 287
Indianapolis	8	6	0	.571	297 282
Miami	8	6	0	.571	337 287
N.-Angleterre	6	8	0	.429	260 326
Jets	3	11	0	.214	227 349

Section Centrale

x-Pittsburgh	10	4	0	.714
Cincinnati	6	8	0	.429
Houston	5	9	0	.357
Cleveland	4	10	0	.286
Jacksonville	3	11	0	.214

Section Ouest

x-Kansas City	11	3	0	.786
Oakland	8	6	0	.571
Denver	7	7	0	.500
San Diego	7	7	0	.500
Seattle	7	7	0	.500

CONFÉRENCE NATIONALE

Section Est					
G	P	N	Moy.	Pp	Pc
Dallas	10	4	0	.714	377 258
Philadelphie	9	5	0	.643	283 298
Giants	5	9	0	.357	253 292
Arizona	4	10	0	.286	242 364
Washington	4	10	0	.286	275 319

Section Centrale

7 276	Green Bay	9	5	0	.643	346 272
12 324	Detroit	8	6	0	.571	355 326
37 301	Minnesota	8	6	0	.571	358 321
12 322	Chicago	7	7	0	.500	347 330
51 339	Tampa Bay	7	7	0	.500	218 267

Section Ouest

10 257	Atlanta	8	6	0	.571	317 301
10 297	St. Louis	7	7	0	.500	264 342
16 282	Caroline	6	8	0	.429	251 288
16 330	N.-Orléans	6	8	0	.429	284 314

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

Dans l'affaire de la faillite de: 2416-1762 QUÉBEC INC. ayant opéré sous le nom de "Bar Billard Oz Enr." 1003 Ste-Catherine Est Montréal, Québec

H2L 2G4

AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que la compagnie-débitrice susdite a déposé une cession le 7 décembre 1995; que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28 décembre 1995, à 10h00, au bureau

du syndic, 1085, St-Alexandre, #400, Montréal, Québec. DATE de Montréal, ce 8 décembre 1995

PFEIFFER & PFEIFFER INC. Syndic

ADRESSE: 1085 St-Alexandre, #400 Montréal, Québec, H2Z 1P4

Tél: (514)393-8122

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 102(4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: VOLUME VIDEO INC.,

Personne morale légalement constituée selon la Loi, ayant ses siège social et principale place d'affaires au 8256, boul. Maurice-Duplessis, en la ville de Montréal, province de Québec.

Avis est par les présentes donné que la compagnie précitée a déposé une cession de ses biens le 12e jour de décembre 1995, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de janvier 1996, à 10h00 heures, au bureau du Syndic à l'adresse ci-dessous mentionnée.

GROUPE PIGEON & ASSOCIÉS SYNDIC INC. France Pigeon c.s.a.

6455, JEAN-TALON EST, BUREAU 801 MONTRÉAL, P.Q. H1S 3E8 TEL.: (514) 899-7733 TÉLÉC.: (514) 899-7727

AVIS DE VENTE PAR SOUMISSION

Dans l'affaire de la faillite de: 2832534 CANADA INC.

Des soumissions scellées, incluant un chèque visé de 20% de l'offre, payable à l'ordre du syndic et indiquant à l'extérieur de l'enveloppe "Soumission - MASS" seront reçues au bureau de Appel & Cie, Inc. 1 Westmount Square, 2ième étage, Montréal, Québec, H3Z 2P9, jusqu'à midi, mercredi le 20 décembre 1995 pour l'achat en bloc.

- Équipements d'entraînement pour centre de conditionnement physique composés d'exercices, tapis roulants, bicyclettes stationnaires, etc...

CONDITIONS DE VENTE

Les conditions de la vente seront fournies lors de la remise de la liste des inventaires au moment de l'inspection des actifs. Toutes les conditions alors énoncées seront applicables à chacune des soumissions soumises et c'est de la responsabilité du soumissionnaire de se procurer les conditions de vente.

INSPECTION DES ACTIFS

Les actifs pourront être inspectés à la place d'affaire de la compagnie au 5633 Monkland, bureau 204, Montréal, Québec, lundi le 18 décembre 1995 de 10 h 00 à 14 h 00.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront ouvertes mercredi, le 20 décembre 1995 à midi au bureau du syndic.

Phillip L. Margles, Syndic désigné

Appel & Cie Inc.

Syndics de faillite

1 Westmount Square, Montréal (Québec) H3Z 2P9

Téléphone: (514) 932-4115

Télécopieur: (514) 932-4766

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-227451-956

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT

GRIFFIER ADJOINT

DONNA MARIE BAUMBER

Partie demanderesse

c.

ARCHIE GAUTHIER

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ARCHIE GAUTHIER, de comparaitre au greffe de cette Cour situé au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la demande en divorce

et avis de dénonciation de pièces a été remise au greffe à l'intention de ARCHIE GAUTHIER.

Lieu: Montréal

Date: 11 décembre 1995

MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE QUÉBEC

NO: 200-05-002976-954

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT

GRIFFIER ADJOINT

SERVICES FINANCIERS AVCO

QUÉBEC LIMITEE

Requérante

JEAN MORAIS

Intimé

c.

CHANTAL QUÉVILLON

VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE

VENTE AUX ENCHÈRES

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

N°: 500-05-012093-959

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Partie requérante

c.

GROUPE IMMOBILIER LESSCAN INC.,

Partie intimée

et

L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION,

Partie mis-en-cause

Prenez avis qu'André PERRON, huissier de justice, a été nommé par Monsieur Claude E. BRISEBOIS, agent senior à la Banque Nationale du Canada en vertu d'un jugement rendu le 1er décembre 1995 par Me Odette CORDEAU, greffière spéciale, pour procéder à la mise en vente de l'immeuble ci-après décrit.

LA VENTE AURA LIEU LE 15 JANVIER 1996 À 10 H 00 AU 41, ST-JACQUES, 3IÈME ÉTAGE, MONTRÉAL, PROVINCE DE QUÉBEC.

DÉSIGNATION

«La subdivision UN de la subdivision VINGT-SIX du lot CENT DIX-NEUF (119-26-1) au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption de Repentigny, circonscription foncière de l'Assomption.

Avec la maison y érigée portant le numéro civique 20 de la rue Jean-Talon, dans la ville de Repentigny, province de Québec, J6A 3S6.»

La vente dudit immeuble se fera selon les charges et conditions suivantes:

1. Aucune offre ou enchères ne peut être reçue si celui qui la fait ne déclare ses nom, qualité, profession et domicile. Les offres ou enchères peuvent être faites par procureur. Il est dressé procès-verbal des offres et enchères reçues;
2. En aucun cas, l'adjudication ne peut être faite avant qu'il ne se soit écoulé quinze minutes depuis la dernière offre et cinq minutes depuis la dernière enchère;
3. La mise à prix est fixée à 783 000,00 \$;
4. Lors de l'adjudication, l'adjudicataire doit verser un chèque visé à l'ordre de Villeneuve Lortie Golden & Associés en fidécommiss, ou en argent, le montant total de son acquisition;
5. L'adjudicataire doit aussi payer les frais relatifs à l'acte de vente et les droits de mutation, le cas échéant;
6. L'adjudicataire et son représentant, s'il y a lieu, devra être en mesure de fournir la preuve de son identité.

Il devra en conséquence:

- s'il est une personne physique, déclarer son nom, son lieu et date de naissance ainsi que l'adresse de son domicile;
- s'il est une personne morale, déclarer le nom, la forme juridique qu'elle emprunte, sa loi constitutive, son siège social et fournir la résolution autorisant le représentant à agir comme enchérisseur;
- s'il est une société ou une association, déclarer le nom, la forme juridique qu'elle emprunte, sa loi constitutive, son siège social et fournir la résolution autorisant le représentant à agir comme enchérisseur.

7. L'adjudicataire prend l'immeuble dans l'état où il se trouve au moment de l'adjudication, avec tous les droits du saisi qui s'y rattachent et il l'acquiert sans garantie de contenance et de qualité et à ses risques et périls.

La requérante pourra s'en porter adjudicataire et retenir le prix de vente